

LA MÉTÉO

(182e jour de l'année)
variable: 6 à 14 C
Lever du soleil: 5h02
Coucher du soleil: 20h39
Demain: nuageux.
Détail: page B-5

la tribune

INDEX

Arts: page D-6
Décès: page C-9
De tout et de tous: page B-5
Economie: page C-1
Petites annonces: page C-4
Santé: page B-3
Sports: page D-1
Vivre en 88: page B-4

Centre des congrès: Rock Forest veut damer le pion à Sherbrooke

par Michel MORIN

ROCK FOREST — Le maire de Rock Forest, Gaétan Lavallée, vient de passer à l'attaque dans le but évident de damer le pion à Sherbrooke en marge du projet de construction d'un centre des congrès, projet évalué à quelque 40 millions \$.

"Je suis maire d'une ville et à ce titre, je tente d'obtenir des investissements à Rock Forest, ce qui est tout à fait normal. C'est pour cette raison que j'ai approché M. Maurice Fillion (des Entreprises Rimac Inc.) à quelques reprises pour lui demander d'analyser sérieusement la possibilité d'ériger le centre des congrès chez nous, à Rock Forest. Après tout, c'est mon travail de faire ça", de déclarer M. Lavallée.

Le maire de Rock Forest signale que le promoteur Maurice Fillion possède un vaste terrain commercial à l'angle de la rue Grégoire et du boulevard Bourque; à ses yeux, il s'agit d'un emplacement tout désigné pour y ériger le centre des congrès.

"Le terrain qui possède M. Fil-

lion compte une superficie de plus de 300,000 pieds carrés. Étant donné que le projet semble éprouver des problèmes à Sherbrooke, je lui ai suggéré de penser à Rock Forest, d'ajouter le maire Lavallée. Je ne vais tout pas cracher sur un investissement de 40 millions \$."

Tel que présenté en octobre 1987, le complexe King-Wilson, ainsi baptisé parce que situé à l'intersection de ces deux artères, consiste en un ensemble immobilier qui comprendrait notamment un centre des congrès de 1,200 places, un complexe hôtelier de 160 chambres et une zone capable d'offrir 160 logements. Ce projet est parrainé par les Entreprises Rimac Inc., de Sher-

brooke, et le Groupe Pomerleau, de St-Georges de Beauce.

Invitation tangible

Rejoint hier, Maurice Fillion, porte-parole des Entreprises Rimac Inc., a confirmé le fait qu'il ait été approché à quelques reprises par le maire de Rock Forest.

"Un projet comme celui que nous avons présenté fait évidemment la convoitise de bien des gens. Il est vrai que le maire Lavallée m'a approché et m'a demandé de construire notre centre des congrès à Rock Forest. D'ailleurs, il n'est pas le seul à avoir agi de cette façon puisqu'une autre municipalité nous a aussi contacté", a mentionné M. Fillion lors d'un entretien téléphonique, sans toutefois dévoiler l'identité de cette autre municipalité.

Réunion déterminante

Le promoteur a également confirmé qu'il possède un vaste terrain à Rock Forest, situé près du Motel La Réserve. "Ce n'est pas

très loin du site que nous avons choisi à Sherbrooke."

Sans dévoiler ses intentions futures, Maurice Fillion avoue que la prochaine réunion du conseil municipal de Sherbrooke, qui se déroulera lundi prochain, pourrait être déterminante dans le dossier.

"Je crois savoir que le conseil va prendre une décision lors de sa prochaine réunion. Nous allons voir la position que les élus vont adopter et à partir de là, on analysera la situation. Nous avons déjà injecté beaucoup d'argent et d'efforts dans ce projet et il n'est pas dans notre intention de tout laisser tomber."

Les élus de Sherbrooke doivent décider si la Ville s'engage financièrement dans le projet en y injectant 6 millions \$ en 20 ans. Si le conseil rejette cette demande, il pourrait faciliter la réalisation d'un autre projet de centre de congrès qu'ont présenté les propriétaires de l'hôtel Le Barro.



Le maire Gaétan Lavallée

La 6e colonne

Erreur sur le champion

La plus grande fumisterie dans le monde de la boxe professionnelle n'est pas la tenue ni même l'issue du duel Tyson-Spinks, mais le fait que l'on ait couronné le premier champion incontesté des poids lourds de par toute la planète.

En cette époque où plus que jamais l'efficacité se mesure en terme de temps et d'argent, Michael Spinks a beaucoup mieux utilisé les 91 secondes du combat que son adversaire Tyson.

Tyson a récolté 3 millions \$ US par coup de poing donné et Spinks, 6,75 millions \$.

Voilà pourquoi l'Association Mondiale des Gestionnaires du Temps a résolu à l'unanimité que Spinks devait être considéré aux yeux de tous comme le champion des champions. Les coups de poing de Spinks valent leur pesant d'or.

Ce n'est pas là le seul effet heureux du combat en question mais Spinks a par son exemple de bon gestionnaire fait renaitre la ferveur de la boxe auprès de la population.

Depuis le 27 juin, le soir du combat fumeux et fumant, on ne compte plus les gens qui aimeraient se faire taper. "A ce prix-là, j'en mangerais bien un ou deux sur la margoulette!" dit-on un peu partout.

Le plus payant

Plus que ça!

Les recettes de cette soirée permettent d'avancer que la boxe est devenue le sport professionnel le plus rémunérateur.

On entend toutes sortes de commentaires sur les salaires faramineux versés aux joueurs de hockey.

Pourtant lorsqu'on connaît la valeur d'un coup de poing, combien pensez-vous qu'un hockeyeur doit donner de coups de patin dans une seule partie de 60 minutes? Il faut multiplier par 80 parties, sans compter les parties pré-saison et celles des éliminatoires. Le coup de patin vaut pas cher à côté du coup de poing.

Les plus snobs parmi les sportifs ont souvent rêvé de remporter Wimbledon, le U.S. Open, le Roland-Garros ou l'Open d'Australie. Le tennis, ça fait chic. On joue ça en plein air, en petite culotte ou en juquette sur de beaux courts de terre battue, de gazon, de surface artificielle.

Bref, c'est la crème des sports... et payant avec ça!

Payant? Faux! A combien évaluez-vous un coup droit, un revers, un service? Prenez seulement le duel, plus tôt cette semaine, entre Lendl et Woodforde. Un match de 4h46 minutes. Et Woodforde a été défait. Lendl n'est pas encore rendu dans le dernier carré, ni sur le podium.

Encore là, ça ne fait pas cher du coup de raquette à comparer au coup de poing.

Aussi il ne faut pas se surprendre de voir un joueur de hockey sortir les poings à l'occasion, voulant démontrer qu'il a la classe nécessaire pour sauter dans l'arène. Les joueurs de tennis n'ont pas cette chance mais parfois ils lancent la raquette vers le haut ou le bas en signe de frustration. Ils voudraient boxer.

M. Spinks, merci de nous avoir ouvert les yeux. Même au beurre noir!

Coquille



Avis aux lecteurs

Demain, fête de la Confédération. La Tribune sera publiée comme d'habitude et nos bureaux seront ouverts toute la journée.

La direction

Cascades accuse de fraude son associé Pinault

PARIS (PC) — La bataille se poursuit en France, entre le papetier canadien Cascades et le groupe Pinault pour le contrôle du premier producteur français de papier journal, la société "La Chapelle-Darblay".

Interrogé hier à Paris par la Presse Canadienne, le président de Cascades, M. Bernard Lemaire, a en effet annoncé qu'il venait de déposer trois plaintes pour abus de confiance, faux et escroquerie contre son associé François Pinault, l'avocat de la compagnie française et contre le Crédit Lyonnais.



Bernard Lemaire, le président de Cascades

Mardi, à la faveur d'une augmentation de capital de 250 à 300 millions de francs de "La Franco-canadienne de papiers", le holding de la Chapelle-Darblay, détenue jusqu'aujourd'hui par les deux compagnies, M. François Pinault, président du groupe du même nom, est en effet devenu l'actionnaire majoritaire de la Franco-Canadienne, M. Pinault detenant désormais près de 85

pour cent du capital et le Crédit Lyonnais en possédant près de 15 pour cent.

Dans ces conditions, Cascades n'est plus en possession que d'une part résiduelle du capital, de l'ordre de 100 000 F.

Le principe de cette augmentation de capital a été décidé le 3 mai lors d'une assemblée générale, mais en l'absence des représentants de Cascades. C'est pourquoi M. Bernard Lemaire a décidé de contre-attaquer en déposant également auprès du tribunal de commerce, parallèlement aux trois plaintes, une action en nullité visant les décisions prises lors des précédentes assemblées. Le juge du tribunal de commerce devrait se prononcer mardi prochain sur ce recours lors d'une toute dernière audience en conciliation entre les deux associés qui a bien sûr toutes les chances d'échouer.

Sur le point de lâcher prise

Mais derrière cette bataille judiciaire pour le contrôle de la Chapelle-Darblay se cache aussi beaucoup d'argent. Dans un premier temps, Cascades aurait proposé 220 millions de francs au groupe Pinault pour qu'il se retire, mais aujourd'hui, de guerre lasse, et en butte à beaucoup de tracasseries administratives et juridiques, Cascades serait sur le point de lâcher prise.

"On ne va pas continuer à se taper la tête contre les murs, confiait un peu amer, hier à Paris, M. Bernard Lemaire. On se rend bien compte qu'il y a ici, en France, des pressions contre nous. Peut-être des pressions politiques, en tout cas, des pressions qui viennent de haut". Mais s'il semble prêt à accepter un repli stratégique sur la Chapelle-Darblay, en négociant très cher son retrait, ce Québécois têtue qui s'est déjà construit un bel empire dans le carton français ne semble pas décidé à perdre pied en France.

La GRC a déjà enquêté sur un membre du bureau de Mulroney

OTTAWA (PC) — Le commissaire à la GRC Norman Inkster a révélé hier qu'un membre du bureau du premier ministre Brian Mulroney avait fait l'objet d'une enquête policière concernant une "possible violation de la loi", mais qu'aucune preuve d'irrégularité n'avait été découverte.

L'enquête, a fait savoir le commissaire dans un communiqué émis en soirée, avait été ouverte au printemps 1986 et a pris fin l'automne dernier, "sans avoir révélé une conduite inappropriée ou illégale de la part de qui que ce soit".

Plus tôt dans la journée, la station de télévision CJOH, d'Ottawa, soutenait dans un bulletin de nouvelles avoir appris que la GRC avait enquêté sur la possibilité que le bureau du premier ministre ait fait pression sur le ministère des Travaux publics, afin que des contrats de location de bureaux soient accordés, à Québec et à Ottawa, à des propriétaires immobiliers d'allégeance conservatrice.

A Ottawa comme au sein du gouvernement Bourassa à Québec, on aurait en outre fait obstacle aux efforts de la GRC qui désirait prendre des mesures additionnelles, ajoute CJOH.

Dans son communiqué, M. Inkster a déclaré que "les allégations qu'une enquête menée par la GRC avait été bloquée sont fausses."

"Il n'y a jamais eu d'ingérence dans quelque enquête criminelle menée par la GRC", a indiqué le commissaire, tout en précisant que le service policier ne menait "actuellement aucune enquête concernant la possibilité d'activités illégales par des employés du bureau du premier ministre".

C'est l'abolition, au début du mois de mai, de quatre postes au sein de l'Unité de production du renseignement de communication (UPRC-CIPU, Région du Québec) qui a suscité les plus vives inquiétudes chez les agents fédéraux francophones, notamment au chapitre d'une sécurité d'emploi qu'on leur avait pourtant assurée, a-t-on indiqué de même source.

L'UPRC de la région du Québec, qui comprend une trentaine de personnes, est formée majoritairement de personnel féminin francophone.

Cette section s'occupe tout spécialement de surveiller les communications téléphoniques provenant des consulats montréalais de l'URSS, de Cuba et de Tchécoslovaquie, ainsi que des délégations des mêmes pays auprès de l'Organisation de l'Aviation civile internationale.

Couvertures traditionnelles

Selon les mêmes sources, les postes sous couverture diplomatique des pays de l'Est servent traditionnellement de paravent aux activités d'espionnage.

D'autres cibles de l'UPRC sont les bureaux de l'Aéroflot, des Lignes aériennes tchécoslovaques et cubaines, de même que des diverses sociétés commerciales ou maritimes des pays de l'Est qui ont pignon sur rue dans la région

montréalaise.

Dans une lettre adressée vers la mi-mai au président de l'Association des employés du SCRS, M. Éric Boulet, les membres de la section touchée disent ne pas comprendre comment l'administration a pu prendre la décision de créer à Toronto six nouveaux postes dans leur spécialité, tout en en supprimant quatre à Montréal.

"Peut-on parler de discrimination basée sur la langue et la culture?", lui demandent notamment les fonctionnaires non syndiqués signataires de la missive, soit la presque totalité de l'effectif de l'UPRC.

Et ce, ajoutent-ils, sans même offrir à leurs titulaires des mutations vers Toronto ou vers la capitale fédérale, où les ressources en matière d'interception et d'analyse de communications provenant de la communauté diplomatique des pays du bloc de l'Est sont plutôt minces, précisément également de source proche sur SCRS.

Justification difficile

Les fonctionnaires du contre-espionnage se demandent comment des augmentations d'effectifs à l'administration centrale et à Toronto peuvent se justifier dans le contexte opérationnel qui est actuellement celui de l'UPRC.

Au contraire, soulignent les

Greenpeace accroche des banderoles sur l'édifice de la Défense nationale

Deux membres du groupe écologiste Greenpeace ont été arrêtés hier après avoir fixé, sur le mur extérieur de l'édifice du ministère de la Défense nationale à Ottawa, des banderoles portant des slogans hostiles au projet d'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire par le Canada. Pendant que les policiers attendaient que les alpinistes redescendent afin de les appréhender, les pompiers d'Ottawa s'empressaient de retirer les banderoles.

A 10

Les agents québécois du SCRS crient au favoritisme

MONTREAL (PC) — Les spécialistes chargés d'intercepter les communications des services secrets étrangers opérant au Québec sont actuellement à couteaux tirés avec la direction du Service canadien du renseignement de sécurité qu'ils accusent de favoriser Toronto au détriment de Montréal dans la répartition des effectifs, a appris La Presse Canadienne de source proche du Service canadien du renseignement de sécurité.

C'est l'abolition, au début du

mois de mai, de quatre postes au

sein de l'Unité de production du renseignement de communication (UPRC-CIPU, Région du Québec) qui a suscité les plus vives inquiétudes chez les agents fédéraux francophones, notamment au chapitre d'une sécurité d'emploi qu'on leur avait pourtant assurée, a-t-on indiqué de même source.

L'UPRC de la région du Québec, qui comprend une trentaine de personnes, est formée majoritairement de personnel féminin francophone.

Cette section s'occupe tout spécialement de surveiller les communications téléphoniques provenant des consulats montréalais de l'URSS, de Cuba et de Tchécoslovaquie, ainsi que des délégations des mêmes pays auprès de l'Organisation de l'Aviation civile internationale.

Couvertures traditionnelles

Selon les mêmes sources, les postes sous couverture diplomatique des pays de l'Est servent traditionnellement de paravent aux activités d'espionnage.

D'autres cibles de l'UPRC sont les bureaux de l'Aéroflot, des Lignes aériennes tchécoslovaques et cubaines, de même que des diverses sociétés commerciales ou maritimes des pays de l'Est qui ont pignon sur rue dans la région

montréalaise. Les besoins torontois au chapitre du contre-espionnage sont de beaucoup inférieurs à ceux de Montréal.

Le nombre des sujets d'intérêt RIS (Russian Intelligence Service) à Montréal se chiffre en effet à 122, alors qu'il atteint à peine 50 dans la Ville-Reine.

Les employés du SCRS se demandent pourquoi ils doivent constamment défendre leur poste devant ce qu'ils qualifient de "manque de leadership régional" — lire: au Québec — au sein du SCRS, et veulent savoir s'il est possible que "la direction cherche à se débarrasser de certains employés de la façon la plus simple possible" ou si les autorités du SCRS cherchaient à exercer des représailles "pour notre volonté de travailler en français".

Le SCRS a en effet été au cœur d'une controverse sur le bilinguisme il y a quelques mois, au point où le commissaire aux Langues officielles, M. D'Iberville Fortier, avait soutenu, en avril 1987, devant une commission parlementaire, que le SCRS vivait "à l'âge de pierre", en ce qui concerne l'utilisation des deux langues officielles.

Projet visant à rapatrier les détenus de fin de semaine à la vieille prison

par Jacques LEMOINE
SHERBROOKE — Le directeur Guy Decelles a confirmé qu'il avait soumis au ministre du solliciteur général un projet visant à rapatrier à la vieille prison commune de Sherbrooke pendant l'été les détenus qui purgent des sentences intermittentes au bloc cellulaire du nouveau palais de justice.

Avant l'autorisation

M. Decelles a demandé à ses supérieurs l'autorisation de poursuivre cette expérience jusqu'à l'automne. Mais en attendant une réponse de Québec, les détenus condamnés à des peines intermittentes retourneront samedi au nouveau palais de justice pour purger leur sentence.

On sait que les juges autorisent parfois les condamnés à faire leur temps en dehors de leurs horaires réguliers de travail afin de ne pas perdre leur emploi.

L'objet de ramener sur la rue Winter les détenus de la rue King ouest serait, entre autres, de réduire les dépenses.

On prétend qu'un seul surveillant pourrait s'occuper des détenus du week-end à la prison comparativement à trois au palais de justice.

Les risques d'évasion de ces pensionnaires sont à toutes fins pratiques inexistantes parce que ces derniers se présentent volontairement au centre de détention.

Au cours des deux dernières semaines, 16 et 22 justiciables ont purgé des peines intermittentes.

On se rappellera qu'antérieurement les détenus de fin de semaine évitaient souvent la détention parce qu'il n'y avait pas assez de place pour les recevoir à la prison.

Les détenus ont pu pendant l'expérience prendre des repas chauds contrairement à des repas froids au palais de justice.

Le directeur de Métro-Police satisfait d'Ascot et Lennoxville

par Michel MORIN
ASCOT — Le directeur de Métro-Police, Richard Tremblay, s'est dit très heureux de la confiance manifestée en son service par les municipalités d'Ascot et de Lennoxville.

M. Tremblay estime qu'en rejetant l'offre faite par Sherbrooke, Ascot et Lennoxville permettent à Métro-Police de poursuivre son travail auprès des deux communautés.

"Nous n'avons jamais douté de nos capacités, mais la décision dans ce dossier n'était pas la nôtre, de déclarer M. Tremblay. Lorsque nous avons appris la po-

sition adoptée par les élus d'Ascot et de Lennoxville, tout le monde ici était très heureux. Métro-Police pourra poursuivre son travail et nous allons même tenter d'améliorer notre service."

Bien que cette démarche de régionalisation des services de police et de pompiers n'a pu se concrétiser, le directeur Richard Tremblay n'écartera pas la possibilité que Métro-Police puisse un jour s'associer à un autre corps de police.

"Il n'y aura probablement jamais d'association avec la ville de Sherbrooke, mais peut-être que notre service pourrait se joindre à un autre corps de police de la région. C'est un dossier qui va toujours retenir mon atten-

tion", d'ajouter Richard Tremblay, invoquant une possible fusion de Métro-Police avec la Sûreté municipale de Rock Forest.

"Il n'y a pas eu de démarche dans ce sens-là, mais ce pourrait être une possibilité."

Autre carrière

Au cours de l'entretien téléphonique, Richard Tremblay devait indiquer qu'il ne sera plus directeur de Métro-Police lorsque les administrateurs municipaux d'Ascot et de Lennoxville reconduiront une nouvelle entente de cinq ans pour la Régie intermunicipale de police.

"Je souhaite de tout coeur que la Régie puisse poursuivre ses activités après les quatre prochai-

nes années qui restent encore à l'actuelle entente. Une chose est cependant certaine: je ne serai plus directeur de Métro-Police lorsque cette entente sera reconduite. D'ailleurs, je ne serai peut-être plus là pour voir la fin de la présente entente."

Sans dévoiler ses plans futurs, le directeur de Métro-Police a fait savoir que sa nouvelle carrière ne sera pas associée à la police.

"Je ne pense pas être encore associé au secteur de la police dans ma nouvelle carrière. Rien n'est encore décidé, mais ce que je regarde n'a rien à voir avec ce que fais en ce moment", de confier Richard Tremblay, refusant de dire à quel moment il quittera Métro-Police.

Voies prioritaires pour les véhicules d'urgence

SHERBROOKE (psj) — Dans la jungle des panneaux de signalisation bordant les rues et les parcs de stationnement, les usagers de la route devront à compter d'aujourd'hui, à Sherbrooke et à Fleurimont, respecter les panneaux de voies prioritaires pour les véhicules d'urgence.

Il est facile à reconnaître ce panneau puisqu'un camion à incendie y est dessiné et que le "P" encerclé et barré de rouge indique

clairement l'interdiction de stationner.

Pour le moment, les centres commerciaux Les Galeries Quatre Saisons et le Carrefour de l'Estrie ont des voies prioritaires clairement indiquées et soulignées de panneaux.

Ces panneaux de signalisation veulent donner un accès facile pour tout type de véhicule d'urgence, camion à incendie, ambulance, voiture de patrouille lors d'interventions dans les centres commerciaux.

Dans une seconde étape, les démarches se poursuivent pour établir des ententes avec les autorités des hôpitaux de Sherbrooke et de Fleurimont.

Enfin la troisième étape de ce programme de prévention s'étendra dans les parcs de stationnement entourant les édifices en hauteur, les tours d'habitation.

Si les propriétaires de ces immeubles le désirent, des ententes pourront être prises avec les autorités de la ville.

L'appel à la collaboration de tous et à la sensibilisation des citoyens a pris la forme d'une conférence de presse, hier, au centre commercial Les Galeries Quatre Saisons.

Le règlement

Le chef de la Prévention des incendies à la ville de Sherbrooke, M. Réjean Cardinal, a donné les

grandes lignes du règlement municipal et le pourquoi.

"Les camions à incendie, notamment, ne sont pas des véhicules de dimensions ordinaires. Il leur faut de la place quand ils arrivent quelque part et le temps d'intervention compte pour beaucoup. Il y a également de la sécurité du public en général lorsque la police doit intervenir sur un vol à main armée ou de la santé d'un particulier lorsque les concours des ambulanciers est nécessaire."

Pour toutes ces raisons, les voies prioritaires doivent être libres en tout temps.

Le sergent Normand Mercier, responsable de la sécurité routière et de la prévention à la Police municipale de Sherbrooke, a souligné lors de la conférence de presse que les policiers portaient une attention spéciale au respect de cette nouvelle signalisation.

"Durant une quinzaine, les policiers émettront des billets de courtoisie mais après cette période de sensibilisation, ce seront des contraventions. Il en coûtera une amende de 10 \$ aux contrevenants. Si la situation l'exige, comme pour tout règlement relatif au stationnement, il pourrait y avoir remorquage aux frais du fautif."

Le message est ce qu'il y a de plus clair!

GAGNANTS DU Publi-sondage

de la tribune

Mme Danielle Paquette
 1251, rue St-Joseph
 Sherbrooke

M. Clément Fournier
 1439, rue Béliveau
 Sherbrooke

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

39302

Bingo
 3-300
 La tribune

2e MARATHON — CARTE VERTE

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:

MARDI, le 28 juin 1988:

O-68, B-9, G-60, B-8, i-18

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:

MERCREDI, le 29 juin 1988:

G-59, O-73, G-47, N-35, G-46

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:

JEUDI, le 30 juin 1988:

N-39, O-64, G-55, i-19, O-65

Les gagnants doivent appeler à:
564-5470

37700

Faits divers

Jeune voleur de moto vite retracé

Le sergent Yvon Charpentier et le policier Martin Leblanc, de la Sûreté municipale de Rock Forest, ont vite retracé un voleur de moto et la moto volée, en fin d'après-midi, hier.

C'est que le suspect, un adolescent de 13 ans, avait piqué une moto de compétition Can-Am à St-Elie puis, dans les minutes qui

suivent, s'est rendu à Rock Forest où il a tenté de la refiler à un acheteur éventuel.

Ayant eu vent de cela, les policiers forestois ont fait diligence pour finalement attraper le voleur et recouvrer la moto, à St-Elie.

Le cas sera référé au procureur du tribunal de la Jeunesse.

Identification de l'automobiliste décédé

Les lecteurs auront sans doute fait le lien entre la nouvelle de la chronique de faits divers mentionnant l'impossibilité pour la police de dévoiler l'identité du jeune automobiliste, mort calciné dans sa voiture, samedi dernier, et une nouvelle de décès mentionnant le nom d'un jeune homme de 21 ans, mort accidentellement à Ascot Corner.

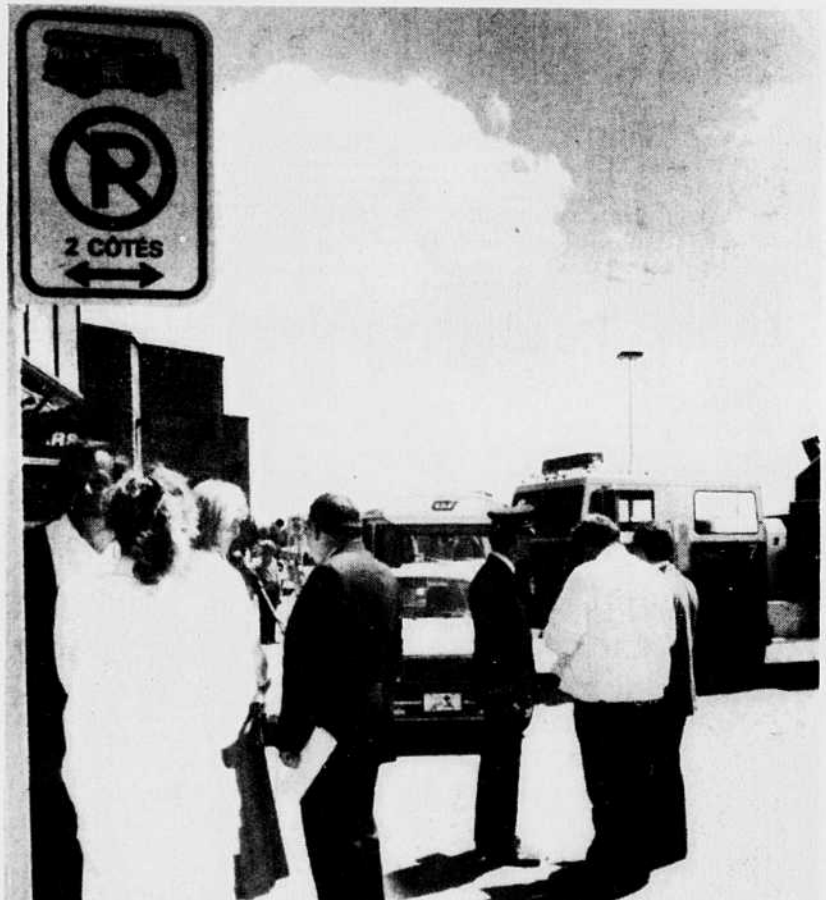
Il faut ajouter que la SQ de Sherbrooke, tout comme c'est le cas pour la famille, croit qu'il s'agit bien d'Alain Auger, domicilié

à Ascot Canton.

Mais la croyance doit s'appuyer sur une identification formelle qui ne peut être faite que par des fiches de dentition. Or cette expertise sera faite aujourd'hui ou demain.

Pour la famille, la semaine est éprouvante puisque le deuil est aussi vif à chaque jour qui passe.

La police devait d'abord obtenir les documents du dentiste puis il y a aussi la disponibilité du spécialiste qui seul peut faire l'identification.



La Ville de Sherbrooke s'est dotée d'un règlement et d'une signalisation adéquate pour faciliter le passage des véhicules qui doivent intervenir d'urgence, comme ceux des pompiers, de la police ou des ambulanciers.

(Photo La Tribune par Hélène Barnard)



Le volume et le poids sont deux choses bien distinctes. Guy Blais de la ville de Sherbrooke qui nous a habitués depuis plusieurs années à son volume restreint et bien contrôlé éprouve encore certains problèmes avec des chaises de plage. Des observateurs estriens l'ont vu les quatre fers en l'air sur une plage américaine, tout récemment, ayant écabouillé son modeste fauteuil.

— O —

Marc Montplaisir croit qu'il ne passera jamais au travers de la peinture de sa nouvelle Porsche 911 même s'il la lave au moins trois fois par semaine.

— O —

Comme le libérateur Moïse qui avait cassé les tables de la Loi sur le mont Sinaï, le grefier Charlotte Bélair a déchiré la copie d'une dénonciation en cour, mais elle l'a fait accidentellement en la détachant d'une filière.

— O —

Le procureur Claude Melançon collectionne les drapeaux

miniatures de tous les pays, États et provinces du monde à telle enseigne que son bureau est en train de ressembler à celui du secrétaire-général des Nations-Unies.

— O —

André Lemieux s'est souvenu de l'endroit où il avait laissé trainer son trousseau de clés quand il a vu les éboueurs défilant devant sa résidence...

— O —

Jacques Landry porte le surnom du "cultivateur" depuis qu'il s'est lancé dans la pratique du golf...

— O —

Ascot se contentera donc d'un service pompier!

— O —

Le procureur Claude Melançon collectionne les drapeaux

La Quotidienne
 618-5740

LOTTO 6 / 49: 6 - 10 - 26 - 39 - 41 - 47 (8)



présente
 Le Concours

"Trouvez-moi un nom!"

à gagner

Des passeports photos pour toute la famille valides pour les 10 jours de EXPO PLUS et 100,00 \$ en argent comptant.

C'est Plus pour tout le monde!

En collaboration avec

la tribune

Télé 7
 Sherbrooke

COMMENT PARTICIPER:

- 1) Tous peuvent participer à ce grand concours autant de fois qu'ils le veulent.
- 2) Pour ce faire, les participants doivent remplir correctement le coupon de participation et le faire parvenir à l'adresse indiquée avant midi le 5 juillet 1988.
- 3) Une famille gagnante sera déterminée par le comité exécutif de l'EXPO PLUS. Les noms de la mascotte et de la famille gagnante seront publiés dans le quotidien La Tribune.
- 4) La famille gagnante se méritera des passeports photos valides pour toute la durée de l'exposition ainsi que 100,00 \$ en argent comptant. (Maximum 5 pers.)

COUPON DE PARTICIPATION

NOM
 ADRESSE VILLE
 CODE POSTAL TÉL.:
 NOM DE LA MASCOTTE

Le Concours "Trouvez-moi un nom!"

ADRESSE EXPO PLUS:

300, rue Parc, Sherbrooke, Qué. J1E 2J9

38920

Lorsque le conseil voudra faire construire un édifice public à Sherbrooke

Les citoyens auront leur mot à dire

par François GOUGEON
SHERBROOKE — Le projet de règlement général de zonage 3300 de la Ville de Sherbrooke sera modifié de façon à enlever au conseil municipal le pouvoir d'autoriser automatiquement l'implantation d'édifices publics.

Les élus devront donc consulter les citoyens pour chaque cas nécessitant une modification et s'en remettre à la procédure d'amendement au zonage, qui prévoit notamment le recours au référendum.

Voilà du moins le sens de la re-

commandation présentée hier en conférence de presse par le Comité d'urbanisme du conseil municipal et qui sera soumise à la séance de lundi, 4 juillet, pour fin d'approbation.

Le Regroupement a gain de cause

La présidente du groupe de travail, la conseillère Françoise Dunn, a signalé que cette recommandation répond aux objections soulevées à plusieurs reprises par le Regroupement du parc Chalifoux, qui juge que le projet de nouveau règlement de zonage

accorde trop de pouvoirs au conseil.

La recommandation rendue publique hier est à l'effet de faire sauter carrément les controverses articles 21 et 56 portant sur la construction d'édifices publics. En clair, cela signifie que l'implantation d'une église, d'une école ou de tout édifice public n'est plus acquise automatiquement; les citoyens auront leur mot à dire.

"C'est sûr qu'on se trouve à donner raison au Regroupement des citoyens", a lancé la conseillère Dunn, en annonçant la retraite. "Mais pour nous, du

Comité d'urbanisme, c'est la seule façon d'éliminer la confusion qui règne actuellement parmi la population, créée par les opposants à l'aménagement d'une caserne de pompiers dans le quartier Est et dont l'action risque de bloquer un outil de travail d'une importance capitale pour l'ensemble des citoyens de Sherbrooke et qui a nécessité un travail colossal", a-t-elle lancé.

Mais pour les gens du Regroupement du parc Chalifoux, il s'agit plus à proprement parler d'une demi-victoire. Car le Comité d'urbanisme n'entend rien modifier à la décision déjà

prise, relativement à la réalisation du plan de casernes arrêté par le conseil municipal. La construction de la caserne à même la zone P-17 est toujours maintenue, de même celles des quartiers Ouest (coin Roy et St-Joseph), Nord (parc industriel) et le quartier général du plateau Parc.

Le Comité d'urbanisme considère maintenant que les choses sont claires. "Les opposants à la caserne du quartier Est ne pourront plus venir dans le quartier Nord et faire peur aux gens en leur disant que le règlement 3300, donne le pouvoir au conseil municipal d'établir un hôpital dans le bois Beckett. C'est fini. Tout ce qui touche à l'implantation d'édifices publics sera soumis à la procédure d'amendement au zonage", a déclaré pour sa part le conseiller Jacques Jubinville.

Celui-ci ne se montre pas inquiet de voir ce changement annoncer le début de contestations pour tout futur projet d'édifice public. "Il est évident que cela ouvre la porte à des possibles contestations. Mais est-ce que les gens vont nécessairement s'opposer à tout projet d'école, d'église, de CLSC ou autre dans leur secteur? Je ne le crois pas. Il faut faire confiance à la population. De toute façon, le temps nous dira si notre décision était bonne ou non", a réagi le représentant du district 12.



Françoise Dunn

Les opposants n'auront d'autre choix que de contester le règlement — Carrier

SHERBROOKE (FG) — Le conseiller Michel Carrier estime que les citoyens opposés à la construction de la caserne de pompiers à même le parc Chalifoux n'auront pas le choix de s'objecter au projet de règlement de zonage 3300.

"Vous avez décidé de garder un article dans le règlement sur le P-17. Les 868 articles du règlement sont excellents mais à cause d'un seul article, vous obligez les gens à contester le 3300", a lancé hier le conseiller Carrier à l'endroit de ses collègues membres du Comité d'urbanisme.

Celui-ci ne fait pas partie de ce groupe de travail mais il a assisté à la conférence de presse au cours de laquelle la présidente, Françoise Dunn, a annoncé la recommandation sur le retrait des élus, en matière d'édifices publics. Le comité regroupe, outre Mme Dunn, les conseillers Jacques Jubinville, Serge Cardin et Alfred Demers, de même que le directeur général Roch Létourneau et l'urbaniste Michel Archambault.

Contestable

Pour Michel Carrier, qui a félicité les responsables de la préparation du projet de règlement, tout est cependant remis en question en raison de la présence d'un article incluant le plan d'aménagement des casernes de pompiers, dont celle du parc Chalifoux.

"C'est un très bon règlement mais il est contestable et sera contesté à cause de l'article sur le P-17. Enlevez ça et laissez aller la consultation sur cet article et tout le monde sera content... Vous n'avez pas le droit de jouer dans les espaces verts des citoyens. C'est de mêler politiquement avec urbanisme", a notamment décrié le conseiller de l'Est.

De tels propos n'ont toutefois guère été appréciés par ses collègues. "C'est du sabotage. Je trouve ça inadmissible", a clamé la conseillère Françoise Dunn qui, rouge de colère, a pointé à quelques occasions Michel Carrier en lui disant qu'il était hors d'ordre, mais sans que celui-ci ne mette fin à son intervention.



Michel Carrier

Jacques Jubinville lui a alors aussitôt rétorqué que le dossier de la caserne de l'Est avait été réglé et qu'il n'avait plus à revenir sur le sujet. "Le cas du P-17, comme pour les autres casernes à

Sherbrooke, a déjà été réglé par le conseil dans un autre temps. Tu as été battu là-dessus, tout comme moi. Je t'en prie, cesse de soulever la population sur de fausses orientations. La caserne va être construite dans le parc Chalifoux et tout sera fait pour faire passer le règlement 3300. La première qualité d'un politicien, c'est d'accepter de vivre avec la décision prise démocratiquement par la majorité de ses collègues".

Michel Carrier n'a pas réagi à ces propos et a dû franchir une barrière de regards sévères à son endroit avant de quitter la salle. Françoise Dunn, tout en déplorant vivement l'attitude de Michel Carrier, a clairement annoncé que, peu importe la stratégie de contestation choisie par les citoyens, le projet de règlement 3300 ira jusqu'au référendum s'il le faut. "C'est un outil trop important pour le laisser tomber. Il y a eu trop de travail sur ce projet de règlement de zonage qui est essentiel pour la qualité de vie des citoyens. Si on doit en arriver là, on ira au référendum".

Analyse complète

Pour sa part, l'urbaniste en chef, Michel Archambault a rappelé que si le règlement 3300 devait être battu en brèche, alors c'est le règlement actuel 1071, ponctué de plus de 1.000 amendements depuis sa naissance, en 1960, qui resterait en vigueur.

"Ce règlement permet partout l'implantation d'édifices publics sur le territoire de Sherbrooke. Sa portée est très large: il comprend même l'implantation d'établissements comme des foyers d'accueil et des HLM dans les zones résidentielles", a-t-il dit.

Michel Archambault a du même souffle invité les citoyens

voulant effectuer une "véritable analyse" à faire une comparaison entre les deux textes de lois. "C'est vrai que c'est complexe un règlement de zonage. Mais n'importe qui qui se donne la peine de lire les deux versions comprendra que le projet de règlement 3300 est une nette amélioration sur ce qui existe".

Il a aussi réitéré que l'objectif de la refonte du règlement 1071 vise à faire d'une pierre plusieurs coups: adopter le schéma des zones industrielles, actualiser le plan de développement du quartier Est et rendre les nouvelles constructions compatibles avec le secteur bâti, apporter des ajustements en fonction de nouvelles techniques, notamment en matière de soupapes de télécommunication, stationnement, lotissement et autres.

Le conseiller Jacques Jubinville a même laissé entendre qu'il y a urgence car des investissements sont présentement retardés, comme la construction d'un mini-centre d'achat dans son secteur, car les promoteurs misaient sur les changements prévus par le projet de règlement 3300.



Un cerf-volant entêté

Les cerfs-volants ne savaient plus où donner de la tête, hier. Le souffle d'Eole, qui se faisait sentir par bourrasques, avait de quoi leur donner des vertiges et le goût de piquer vers le plancher des vaches avant même d'avoir pris leur air d'aller. Il fallait faire montre d'une bonne dose de dextérité pour les dompter...

Le syndicat dénonce les erreurs de facturation chez Hydro-Sherbrooke

SHERBROOKE (GF) — Le système informatisé de facturation d'Hydro-Sherbrooke, dont la conception a été confiée à une entreprise privée, serait inadéquat et peut entraîner des erreurs dans les montants exigés de la clientèle.

Telle est la dénonciation formulée, hier, par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Sherbrooke qui entend bien se dissocier d'une situation dont il se dit aucunement responsable.

En temps normal, confie le président du syndicat, M. Réjean Beauchemin, le Service informatique de la Ville de Sherbrooke effectue lui-même tous les travaux de conception et d'implantation de ses systèmes informatiques. Mais cette fois-ci, la Ville aurait confié le travail à une entreprise privée en la chargeant de concevoir un système pour la facturation et le suivi comptable des abonnements de l'Hydro-Sherbrooke.

Or, indique M. Beauchemin, "ce système ne rencontre pas les objectifs fixés et s'avère désastreux après quelques mois... Depuis plus d'un an, les fonctionnaires travaillent d'arrache-pied en effectuant du temps supplémentaire pour mettre de l'ordre et donner un service adéquat à la population. Tout est loin d'être réglé à la veille de cette période de déménagement de la population".

Le syndicat insiste sur le fait que ses membres ne sont nullement responsables de la situation et qu'au contraire, "si la Ville s'en était remise à eux pour le travail informatique, cela ne se serait jamais produit".

Il invite la clientèle à vérifier leur facture et à ne pas hésiter à entrer en contact avec eux si elle décelé des erreurs. "Comme quoi le 'faire-faire' (sous-traitance) dans les municipalités n'est pas toujours profitable pour la population et aussi rentable qu'on veut bien le laisser croire", conclut M. Beauchemin.

L'eau de baignade est de bonne qualité aux plages Blanchard et Jacques-Cartier

SHERBROOKE (FG) — Les deux plages publiques de Sherbrooke, Blanchard et Jacques-Cartier, ont actuellement une eau de baignade jugée de bonne qualité.

C'est ce qu'indiquent les relevés effectués par la division de l'hygiène publique de la Ville de Sherbrooke qui, à l'instar du ministère de l'Environnement, effectue ses propres analyses.

Le dernier test, réalisé à partir de sept prélèvements pour chaque plage, donne respectivement les notes de 67 et 70 coliformes fé-

caux par 100 ml pour les plages Blanchard et Jacques-Cartier.

"Avec de tels résultats, on peut dire que les eaux de baignade sont de bonne qualité", note le chef de la division de l'hygiène publique, Aurèle Denault. En raison de températures plutôt fraîches pour la saison, ayant pour effet de maintenir l'eau froide, M. Denault juge que l'on peut s'attendre à ce que la qualité de l'eau demeure bonne. C'est quand les températures deviennent très chaudes que l'on peut être confronté à des problèmes.

Le responsable de l'opération signale en outre que les prélèvements continueront d'être effectués à chaque semaine. Si la qualité de l'eau devait se dégrader, la personne préposée aux prélèvements serait alors appelée à faire des relevés quotidiens.

A cet effet, M. Denault se demande si le ministère de l'Environnement fait bien d'inclure les deux plages municipales de Sherbrooke dans sa liste, compte tenu que la Ville possède tout ce qu'il faut pour faire l'expertise. "Leurs préposés doivent faire trois lectures pour la saison, se-

lon ce qui est prévu au ministère de l'Environnement. Ce n'est pas beaucoup. Il y a aussi qu'en raison de variations entre nos résultats et les leurs, cela risque de créer de l'ambiguïté auprès des usagers des plages", dit-il. M. Denault estime que de telles variations ne peuvent faire autrement car les prélèvements ne sont pas effectués au même moment. "Si une analyse est faite après une forte pluie et qu'une autre est faite après deux jours sans pluie, alors les résultats seront différents", a-t-il exprimé.

Québec recommande des corrections mineures à la Résidence de l'Estrée

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — L'intervention du ministère de la Santé et des services sociaux à la Résidence de l'Estrée aura permis de formuler des recommandations en vue d'apporter des corrections aux soins assurés aux bénéficiaires de ce centre d'hébergement pour personnes âgées, rue Murray, à Sherbrooke.

Il s'agit toutefois de corrections mineures, assure le sous-ministre adjoint à la réadaptation et aux soins de longue durée, M. Duc Vu, en faisant le point sur le rapport de l'équipe de contrôle de qualité venue vérifier la situation dans ce centre d'accueil, en avril dernier.

"Les corrections vont un peu mais pas complètement dans le sens de ce que le syndicat avait dénoncé", précise-t-il.

Au-delà de tout cela, de rajouter le sous-ministre, il est évident que le Syndicat des employés du centre d'accueil de l'Estrée (CSD) a dénoncé publiquement la situation parce qu'il n'avait pas d'autres tribunes pour le faire. Selon lui, cette situation est maintenant corrigée puisque le comité interne de la qualité de vie au travail à la Résidence de l'Estrée est en mesure de jouer son rôle. A l'époque du dépôt des plaintes, ce comité existait mais était "plus ou moins fonctionnel, pour diverses raisons... Maintenant, ce comité fonctionne normalement et demeure l'endroit idéal pour le traitement de tels cas", d'expliquer M. Vu en soulignant qu'il y a plus de 500 centres d'accueil de ce genre au Québec et que le ministère ne peut y intervenir à tout propos.

Il précise que les informations provenant du syndicat et de l'employeur veulent que les relations se soient améliorées rue Murray.

Corrections

Au chapitre des corrections apportées, le sous-ministre indique qu'il n'y avait bien sûr pas motif pour remercier de ses services le directeur de l'établissement, comme le demandait le syndicat.

"Aucune irrégularité n'a été relevée", dit-il.

Par contre, par exemple, la direction aurait apporté des modifications aux horaires des repas afin de mettre fin aux "repas à la chaîne" que déplorait le syndicat. La solution passerait maintenant par l'étalement des heures.

En ce qui concerne la fréquence des bains dont le rythme ne répondait pas aux normes minimales selon le syndicat, le sous-ministre signale — de mémoire puisque, indique-t-il, il n'a pas le rapport sous les yeux — qu'aucun problème n'a été signalé par l'équipe de contrôle de la qualité.

En fait, ce serait à la demande de certains bénéficiaires que leur bain serait retardé.



(Photo Le Tribune par Stéphane Lemire)

La situation vécue par les bénéficiaires de la Résidence de l'Estrée et dénoncée par le syndicat n'avait rien d'alarmante, mais elle a nécessité quelques corrections mineures.

Quant au réveil fréquent durant la nuit afin d'épargner les couchés, le sous-ministre déclare qu'il s'agit de plan individuel faisant partie du programme de soins.

Enfin, la question de sécurité que poserait l'étrécissement d'une cage d'escalier a été confiée aux autorités compétentes, l'inspection des

bâtiments, laquelle a conclu qu'il n'y avait aucun problème.

Le rapport a été porté à la connaissance de la direction de l'établissement, à celle du syndicat en place et au CRSSSE.

Le dossier est maintenant fermé, a conclu le sous-ministre Vu.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Les Sherbrookoïses "boudent le concours ville fleurie" parce que ce ne sont plus les fleurs qui comptent

— une résidente du quartier Est

SHERBROOKE — C'est bien normal que les Sherbrookoïses boudent le concours "ville fleurie". Ce concours-là a perdu son sens depuis quelques années et c'est maintenant rendu un jugement bien plus sur l'aménagement général d'une propriété que sur la plantation de fleurs.

Citoyenne du secteur Jardins-Fleuris, dans le quartier Est de Sherbrooke, Mme Andrée Masson, qui a pourtant mis en terre plus de 200 plantes de fleurs, ne participera pas cette année à la dixième édition du volet sherbrookoïse du concours "ville fleurie".

"C'est inutile. Car c'est rendu que le concours ne sert pas à juger les fleurs mais l'ensemble d'une propriété. Comme les membres du jury sont pour la plupart des pépiniéristes, ils regardent l'ensemble et pas seulement les fleurs, contrairement au nom du concours. Bien des points sont donnés pour l'apparence du gazon, des arbres et ainsi de suite et on ne tient pratiquement plus compte des fleurs. De-

puis deux ou trois ans, la majorité des gagnants n'ont pratiquement pas planté de fleurs. Mais leur gazon est impeccable, leurs petits arbustes taillés à quatre épingle, des arbres tout vert et bien entretenus, leur entrée de cour en belle asphalte et ainsi de suite", a déploré Mme Masson, qui a rappelé avoir déjà raflé le deuxième prix du concours, pour le quartier Est, il y a trois ans. "Depuis ce temps, ce ne sont plus les fleurs qui comptent à ce concours et je ne suis pas la seule personne à trouver cette situation bien déplorable", devait-elle rajouter.

Selon Mme Masson, il est urgent d'apporter les correctifs car de moins en moins de Sherbrookoïses sont intéressées à participer au concours. "Cette situation n'est pas unique à Sherbrooke. On la retrouve aussi dans d'autres endroits. Mais si l'on veut faire un véritable concours fleuri, il faudra changer des choses. Ou bien alors qu'on change le nom du concours actuel pour "concours espaces verts". Parce qu'actuellement, ça fait pas mal concours de pépiniéristes!"

Le directeur général d'Ascot quitte son poste pour oeuvrer à Joliette

ASCOT (MM) — Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot, Jean Tremblay, quittera son poste dans deux semaines pour occuper des fonctions similaires dans la ville de Joliette.

M. Tremblay, dont l'arrivée à titre de fonctionnaire municipal à Ascot remonte à novembre 1985, agira à titre de directeur gé-

néral d'excellentes relations. Un défi intéressant s'offre à moi. La ville de Joliette dispose d'un budget de 25 millions \$, avec 175 employés municipaux, comparativement à un budget de 4 millions \$ et une vingtaine d'employés à Ascot. C'est la différence et c'est ce qui m'a incité à accepter le poste.

D'abord embauché comme secrétaire-trésorier à Ascot, Jean Tremblay a obtenu le titre de directeur général au printemps 1987. Il a aussi cumulé les responsabilités de secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de police Ascot-Lennoxville. À son arrivée dans la municipalité d'Ascot, M. Tremblay était plongé dans un domaine qu'il ne connaissait absolument pas.

"C'était effectivement ma première expérience dans le monde municipal. J'ai vite été adopté

par les gens de l'Estrie et j'ai rapidement pris goût à ce nouveau travail. Je ne quitte pas parce que je n'aimais plus mon travail", d'ajouter Jean Tremblay.

Rapidité d'adaptation

Pour le maire Robert Pouliot, le départ de Jean Tremblay laissera un grand vide.

"Bien sûr, personne n'est irremplaçable. Jean est un gars de défi et il a relevé tous ceux qui se sont présentés à lui dans la municipalité d'Ascot. C'est un gros morceau et il sera difficile de trouver une personne de sa compétence qui saura s'adapter aussi rapidement à la vie municipale", de révéler le maire Pouliot, profitant de l'occasion pour souhaiter la meilleure des chances au nouveau directeur général de la ville de Joliette.

Cookshire lance son calendrier

COOKSHIRE (YR) — Le conseil municipal de Cookshire a pris la décision de se doter des outils nécessaires à mieux informer la population.

Dans un premier temps, sous la direction des conseillers municipaux Marcel Shank et Estelle Couture, un projet de calendrier municipal a été élaboré.

Ce calendrier, présenté en conférence de presse, en plus des informations habituelles, contient des renseignements reliés à la vie municipale, tels que dates des

séances du conseil, principaux règlements et nomenclature des services rendus disponibles par la ville. On y retrouve aussi des informations concernant les organismes reliés à la vie communautaire de la municipalité et des initiatives prises par ces derniers.

De plus, le conseil municipal étudie déjà la possibilité de publier, trois ou quatre fois l'an, un feuillet d'information portant sur la vie municipale de Cookshire.



Jean Tremblay

néral de cette ville composée de 17.000 habitants.

"Je ressens un sentiment très partagé, de dire M. Tremblay, lorsqu'il invite à livrer ses commentaires sur son séjour en Estrie. Je me suis plu énormément dans mon travail à la municipalité d'Ascot et je quitte en conser-

GRANDE VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

TOUT DOIT ÊTRE LIQUIDÉ!

PLUS DE **125** VOITURES ET CAMIONS NEUFS À LIQUIDER!

FAITES VOTRE OFFRE!
Si elle est RAISONNABLE, NOUS L'ACCEPTERONS SUR LE CHAMP!

REMISE de \$500 ou \$750 ou \$1000

TOPAZ 88 F150 88

FORD
MERCURY
LINCOLN

SERVICE

DE MAGOG
ET ENVIRONS
843-FORD
(3673)

Bélanger & Viens Inc.
405, rue Sherbrooke Magog, Qué.

TOUT NOUVEAU DANS LA RÉGION DE WINDSOR

MOTEL LE CHANTILLY

Réservez dès maintenant au 845-7891

● BANQUET
● NOCES
● RÉUNIONS DE TOUS GENRES

SALLE DE RÉCEPTIONS
CAPACITÉ DE 700 PERSONNES

Oui,
nous vous offrons nos services de
Salle à manger
Bar
Restaurant

24 unités de motel

L'ENDROIT QUI FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE!

SORTIE 71
en bordure de l'Autoroute 55,
à St-François-Xavier

LA VOICI! de VENTE et INSTALLATION

Super

SUPER SPÉCIAL PORTE ACIER 29900
Cadre non recouvert
Isolée
Inextinguible

SUPER SPÉCIAL PORTE PATIO 49900
6 C Cadre recouvert

SUPER SPÉCIAL sur CLIN DE VINYLE
Double 4 plans
Double 4 gris

SUPER SPÉCIAL sur nos PORTES et FENÊTRES

AUCUNS FRAIS DE LIVRAISON SUR COMMANDE COMPLETE

SUPER SPÉCIAL sur nos NOUVEAU
Modèle Contempra - Triple 3
Nouveau Profil

RÉNOVER
en toute confiance

Garantie rénovation de l'APCHQ

SERVICES OFFERTS
* Rénovation
* Portes et fenêtres
* Isolation - Cellulose - Urethane
* Toiture
* Vente au détail

REVÊTEMENT RICHMOND INC.
1092, rue Belmont
MELBOURNE

COMPOSEZ SANS FRAIS
1-800-567-6033

826-2445
826-3607

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

"Memphré" fait son apparition

Char du centenaire de Magog présenté

par Gilles DAIGLE

MAGOG — Étroitement associée depuis plus de 100 ans à l'histoire de la ville de Magog, la compagnie Dominion Textile procédait hier à la présentation au grand public, et en grande pompe, du char allégorique du centenaire de Magog.

L'occasion était trop belle pour ne pas nourrir un peu plus l'imagerie populaire à qui on dévoila aussi avec éclat la mascotte "Memphré" qui, sous les traits d'un grand serpent de mer, deviendra, ose-t-on l'espérer, le symbole même de tous les memphremagogois.

Le président du comité du centenaire, M. Yves Grandmaison, a profité de l'oc-

casion qui lui était donnée pour rendre hommage à la compagnie Dominion Textile, à ses dirigeants, à ses employés, enfin à tous ceux et celles qui y ont oeuvré depuis 100 ans.

La thématique du char allégorique qui faisait les délices des personnes présentes à son dévoilement illustre dans un décor de montagnes et

d'eau les atouts naturels sur lesquels ont pu se construire les premières industries du siècle dernier.

Sur le char on retrouve la roue à aubes qui constituait la force hydraulique nécessaire à l'industrie et le rouet qui faisait partie du mode de vie des ancêtres qui fabriquaient le matériel nécessaire au tissage. Un de ces métiers à tisser était utilisé dans l'usine jadis.

C'est à son lac et au harnachement des forces hydrauliques de sa rivière que Magog doit la première phase de son dévelop-

pement et son entrée dans l'ère industrielle. La construction du premier barrage (1883), suivie peu après des usines de la Magog Textile and Print qui devint par la suite la Dominion Textile Co., en est toujours la preuve la plus éloquente. Plus qu'un reliquat du passé, la compagnie Dominion Textile demeure toujours le principal employeur de cette localité.

Dracontologie

Dans un autre ordre d'idée, le coloré président de la Société Internationale de

Dracontologie du lac Memphremagog, M. Jacques Boisvert, a enfin pu matérialiser un rêve caressé depuis longtemps en faisant connaître cette créature nommée "Memphré".

Mais d'où vient la légende entourant ce monstre des profondeurs qu'a si bien su faire revivre Jacques Boisvert? Ce dernier explique:

"Une légende voudrait que les Indiens, jadis, croyaient en l'existence d'un ser-

pent de mer dans le lac Memphremagog. De là leur peur de se baigner dans le lac. Ralph Merry IV, fils du premier pionnier de Magog, rapporte dans son journal, en 1816, 4 apparitions par 8 personnes différentes. Entre 1850 et 1900, à intervalles réguliers, on rapporte dans les journaux du temps que des personnes ont vu la créature fabuleuse.

En 1917, un livre est publié sur le serpent de mer du lac Mem-

phremagog, à ce jour on peut compter 91 apparitions, impliquant plus de 150 personnes différentes.

Le temps était donc venu de faire connaître cette créature. "Memphré" est un nom qui cadre bien avec son environnement, un nom fran-

çais, un nom facile à se rappeler. À partir de ce moment, (19 juin 1986), année de la création de la Société de dracontologie et de la désignation de Memphré, la créature devint une vedette, les enfants l'adoptent, les grands dou-tent, mais l'adorent!"

**LOUEZ
DE TOUT
569-9548
LOCATION
MARTINEAU**
Dépositaire: tondeuses Honda
2456, rue King ouest
35338x

Ouverture du 12e Village culturel de l'Estrie ce soir à Lac-Drolet

SHERBROOKE (PR) — La municipalité de Lac-Drolet, dans la région de Lac-Mégantic, s'animera d'une façon toute spéciale au cours de la longue fin de semaine de la fête de la Confédération puisqu'elle sera l'hôte, dès ce soir, du 12e Village culturel de l'Estrie.

Tout au long de ces trois jours, spectacles, expositions, formation et animation composeront un menu chargé, élaboré par le comité organisateur présidé par Mme Hélène Fortin et destiné d'une part à favoriser la découverte et la mise en valeur de talents variés mais également à faire connaître ce coin de pays animé par le dynamisme de son accueillante population de 1,200 habitants.

Photo et chant

Ainsi, la photographie sera cette année particulièrement mise à l'honneur par le biais d'un rallye-photo qui se déroulera au cours de la journée de samedi et donnera l'occasion aux participants de répondre, par le biais de la prise de clichés, à un questionnaire portant sur les différents attraits de la région.

Il y aura aussi la possibilité de se familiariser avec l'appareil 35mm et avec le travail en chambre noire. Une exposition d'appareils anciens et de photographies relatant l'histoire de la région sera présentée toute la fin de semaine.

L'Office national du film offrira à nouveau, samedi, un Atelier sur le cinéma d'animation placé sous l'habile supervision de la réalisatrice Claire Couture. En fin de journée seront projetées les oeuvres réalisées au cours de cet atelier ouvert à tous.

Le Grand rassemblement choral 88 permettra à quelque 350 choristes, provenant de dif-

férents ensembles de la région, de travailler en atelier un répertoire commun, au cours de la dernière journée du Village, et de présenter le concert de clôture de dimanche, à 21h.

De plus, un stage de formation en jeux récréatifs et un sur la fabrication de cerfs-volants sont organisés pendant la journée du samedi.

Animation et tourisme

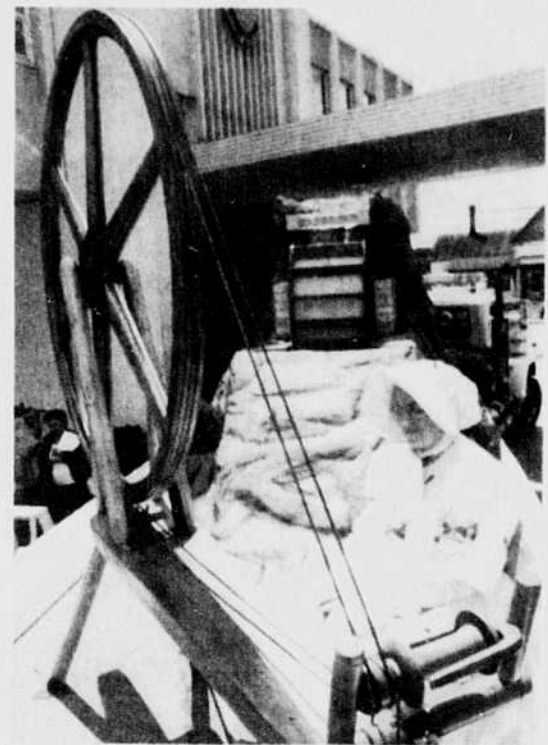
Au chapitre des activités de mise en valeur du travail des artistes et artisans des sept régions de l'Estrie, le public sera invité à apprivoiser, entre autres, des techniques telles l'origami, la sculpture sur bois, le masque de cuir, la fabrication de raquettes, de mouches à pêche, de savon, la dentellerie ou la confection d'oreillers en écorce.

Les spectacles, ceux de l'humoriste Jean-François Houle, ce soir à 20h et demain soir, à 20h30, de l'Académie de ballet de Sherbrooke et du Centre culturel Pierre Lapointe samedi, à 20h, et l'animation musicale et dansante viendront ponctuer plusieurs moments de cette fin de semaine de réjouissances.

Enfin, tant qu'à être sur place, aussi bien profiter de l'occasion pour se laisser tenter par l'un des trois circuits touristiques proposés et destinés à faire apprécier les attraits de la région.

Le premier, par autobus, promènera les visiteurs au site de la Maison du granit, à des carrières, à une mine désaffectée et réaménagée pour l'occasion et au lac lui-même.

Le circuit industriel proposera une visite des industries de la région alors que le circuit pédestre permettra une visite des sites historiques du village dont l'église, le presbytère, le vieux couvent et les maisons anciennes.



Une fileuse et son rouet, dans le char allégorique de Dominion Textile.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS/AMITIE

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel: Weedon
LAC-MEGANTIC — RICHMOND
— ASBESTOS, composez 0 et demandez Zenith 5-3060
A TOUT HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

Nouveau

MARINA J.L.G. MASSAWIPPI INC.

SPECIALISEE DANS LA LOCATION

de

Canots
Chaloupes
Pédalos
Pontons
Bateaux
Moteurs hors-bord

Informez-vous de nos super, super spéciaux sur bateaux

Pour Excursion de groupe, pour conférence, à l'heure ou à la journée. Sachez allier l'utile à l'agréable.

Service de réparation de TONDEUSES TRACTEURS et SOUFFLEUSES

Pour réservation: **842-2425**

160 rue MAIN, NORTH HATLEY

**SUPER SPECIAUX
DE JUIN
POUR DEMENAGEURS**

**Enfin
un magasin de
GRANDE SURFACE
qui se
SPÉCIALISE
DANS LA
FINITION**

**Les Entreprises
Harvey,
Coutu,
Tremplay inc.**

1031, 7e rang, Wickham, Québec J0C 1S0
Tél.: (819) 398-6875 398-6876

PLANCHER MARQUETERIE		Barreaux chêne modernes, biseautés à un bout		Moulures en chêne	
Merisier (B) préverni	1.95 pi. car.	Barreaux merisier ou érable, modernes	2.95 ch.	Cadrage	45¢ pi. lin.
Chêne Select (B)	2.05 pi. car.	Profilé chêne, pour mélamine	95¢ ch.	Plinthe	59¢ pi. lin.
BOIS DE PLANCHER		Poteau tourné pour galerie extérieure, pin 5"x5"x96"	84.95 ch.	Arrêt de porte	24¢ pi. lin.
Chêne rustique 2 1/4", 3 1/4", 4"	1.29 p.m.p.	Main courante en pin	99¢ pi. lin.	Boîte de porte 3 1/2, 4 1/2	19.95 ch.
Chêne Select 2 1/4", 3 1/4", 4"	1.79 p.m.p.	Barreaux tournés, pin, 1 1/4"x1 1/4"x34"	1.95 ch.	Quart de rond 1/2 x 3/4"	20¢ pi. lin.
Merisier Select 2 1/4"	1.75 p.m.p.	Marches en chêne, 36", qualité Select	19.95 ch.		
PORTES		Lavan, prépendues	44.95	Masonite embossé, Newport	29.95
		Masonite embossé profond, style colonial, 6 panneaux prépendue	74.95	Lavan #2, 30"	15.00
				Lavan plante, #2, quincaillerie incluse	22.00

GRAND SPECIAL sur PEINTURE

DENALT DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Latex fini perle	19.99/4 litres	Latex mat satiné	15.99/4 litres
Sous-couche latex	16.99/4 litres	Alkyde semi-lustre	24.99/4 litres
Super latex fini mat	14.99/4 litres	Latex semi-lustre	19.99/4 litres

La Régie autorise une légère augmentation des prix du lait

par Michel MORIN
SHERBROOKE — La Régie des marchés agricoles annonce qu'à la suite d'audiences publiques tenues récemment, une légère augmentation des prix du lait a été autorisée.

C'est ainsi que les producteurs recevront 1,40 \$ l'hectolitre de lait et que les consommateurs devront déboursier au minimum 0,02 \$ de plus pour le litre de lait. Ces décisions entreront en vigueur le 18 juillet.

Les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les détaillants en alimentation demandaient, lors des audiences du 25 mai dernier, des ajustements de prix qui, au total, auraient pu signifier des augmentations aux consommateurs d'au moins 0,12 \$ le litre. C'est après un examen sérieux des arguments soumis, a déclaré le président de la Régie, Me Gilles Prigent, que l'organisme gouvernemental en est arrivé à cette décision.

Il souligne que l'intérêt public a constitué, comme par le passé, l'élément majeur dans la prise de décision.

Les producteurs, qui recevaient jusqu'à présent 51,56 \$ l'hectolitre de lait produit pour

le marché de consommation, ont demandé une augmentation de 2,01 \$ alléguant que leurs coûts totaux le justifiaient. Selon les études produites, les coûts directs, qui comprennent notamment les approvisionnements et les frais de mise en marché, auraient augmenté de 0,60 \$ tandis que les frais indirects se sont accrus de 0,26 \$.

Par ailleurs, la Fédération des producteurs de lait a également proposé une augmentation de 1,15 \$ l'hectolitre qu'elle estime être une rémunération plus juste du travail et du capital investis.

Le président de la Régie des marchés agricoles a rappelé que l'organisme ne détermine pas des prix fixes, mais des échelles de prix minimales et maximales, laissant aux forces du marché d'en établir le niveau réel.

Me Régent précise aussi qu'avec ces augmentations, qui ne sont d'ailleurs pas très grandes, les prix du lait au Québec devraient demeurer parmi les plus bas au Canada.

"Pour un aliment aussi complet, le lait est toujours une bonne affaire, dit-il, quand on compare le prix avec d'autres aliments de cette qualité ou celui d'autres breuvages."

Municipalités en bref

CANTON DE MAGOG

(YR) — Les élus municipaux du Canton de Magog ont voté des règlements autorisant la taxation des contribuables concernés pour des travaux d'améliorations locales.

Ainsi, le règlement 8-88 concerne un emprunt de 121,000 \$ pour la réfection du réseau d'égout et d'égout sur l'avenue du Parc, entre l'avenue des Scouts et le chemin Southière. La contribution des payeurs de taxes situés dans le secteur des travaux sera de 2.899765 \$ du pied linéaire.

Le règlement 9-88 pour sa part touche un emprunt de 600,000 \$ pour la pose de conduites d'égout et d'égout domestique sur la route 112, de la rue 29-38, entre la route 112 et le lot 27 du rang XVI. Les contribuables concernés paieront une taxe de 5.114127 \$ du pied linéaire.

Enfin, le règlement 10-88 con-

cerne un emprunt de 105,000 \$ pour la pose de conduites d'égout et d'égout domestique sur la rue "Le Versant", entre le chemin Southière et la rue Levesque et sur le chemin Southière, entre les lots 5C-P. 3 et 5A-P. 14. Ces citoyens paieront une taxe de 4.342172 \$ du pied linéaire.

— O —
Le ministre des Transports du Québec rappelle la fermeture du rang 13 du Canton de Magog à toute circulation depuis lundi et pour une période indéterminée.

La fermeture de la route est attribuable à la réparation du viaduc qui enjambe l'autoroute des Cantons de l'Est.

Ainsi, les automobilistes devront utiliser la route 141 pour éviter les inconvénients de ces travaux. Un communiqué sera émis dès que la date de réouverture du rang 13 sera connue.

CANTON DE GARTHBY

(YR) — La municipalité du Canton de Garthby a obtenu de l'aide financière du gouvernement du Québec lui permettant d'exécuter de nombreux travaux sur le territoire de la municipalité.

Ainsi, c'est à la suite de l'intervention de M. Yvon Vallières, député libéral de Richmond à l'Assemblée nationale du Québec, qu'une subvention de 30,000 \$ a été obtenue du ministère des Transports, pour l'a-

mélioration du réseau routier de la municipalité.

De plus, le ministère des Transports effectuera des travaux d'asphaltage sur le rang 5. La procédure d'expropriation est déjà en cours, en vue de l'élargissement de ce même chemin.

Enfin, le ministère de l'Agriculture procédera à des travaux d'aménagement des cours d'eau Mailhot, Bourgault et St-Laurent, sur le territoire du Canton de Garthby.

RICHMOND

(GM) — Une parade organisée par la Filiale numéro 15 de la Légion Royale du Canada, de Richmond, soulignera la fête du Canada, demain, le 1er juillet.

Celle-ci prendra son départ à 14h30, de l'école secondaire Le Tremplin. La parade regroupera plusieurs membres des organismes et associations de Richmond et de la région, ainsi

que 15 membres du "Eastern Township Pipe Band".

Les personnes intéressées à prendre part à ce défilé sont invitées à se présenter à 14h à l'école Le Tremplin.

A 21h, un orchestre country animera une soirée de danse à la salle de la Légion royale du Canada, de Richmond.

BROMPTONVILLE

(RL) — Le projet de la Coopérative d'habitation du vieux moulin de Bromptonville deviendrait vraisemblablement une réalité. Le conseiller municipal André Paradis le croit et la nouvelle de l'acceptation officielle de ce projet ne devrait plus tarder, selon lui.

— O —
C'est le conseiller Lionel Marchand qui agira à titre de pro-maire cet été.

— O —
Le conseil de Ville de Bromptonville a résolu de vendre finalement son vieux camion à incendie 1934 à François Bernard de St-Elie d'Orford, pour un montant de 3950 \$.

ASBESTOS

L'erreur est humaine. Voici la leçon que l'on peut tirer de l'analyse des finances du service de transport adapté de l'Or Blanc, Transbestos, réalisée par des fonctionnaires du ministère des Transports. D'un déficit accumulé de 6791 \$ qui avait semé

la consternation parmi les membres du conseil d'administration de Transbestos, voici qu'une révision des fonctionnaires provinciaux en arrive cette fois à un surplus accumulé de 2391 \$, en date du 31 décembre 1987.

RÉGIONAL

Équipement de loisir: les MRC prient Québec de ne pas couper

par Henri RICHARD
ASBESTOS — Les municipalités régionales de comté du Québec (MRC) s'unissent pour inciter le gouvernement provincial à faire marche arrière dans son intention de sabrer dans le budget du Programme d'aide au développement des équipements de loisir (PADEL).

L'an dernier, près de 60 000 \$ étaient distribués à chacune des 122 circonscriptions électorales dans le cadre du PADEL.

Les MRC apprenaient récemment que le gouvernement libéral coupait ce montant à 20 000 \$ cette année, soit un budget global de trois millions \$ pour l'ensemble de la province.

Réaction spontanée des intervenants concernés, près de 90 télégrammes sont aussitôt acheminés au bureau du premier ministre Robert Bourassa.

L'opération est fructueuse, mais pas autant que l'auraient souhaité les protestataires. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche consent deux millions \$ supplémentaires, ce qui porte la moyenne par comté à 40

000 \$. Le MLCP propose donc cinq millions \$ pour les 1,642 demandes de subventions adressées au PADEL.

Effet à Asbestos

Une telle coupure de budget au PADEL aurait pour effet de compromettre sérieusement les chances que le projet de la Ville d'Asbestos, de revêtir d'une surface artificielle deux de ses quatre courts de tennis, puisse se concrétiser cet automne.

Les MRC du Québec et les Conseils régionaux de loisirs (CRL) estiment les demandes en équi-

pement à plus de 200 millions \$, et ils exigent du même souffle que les sommes accordées aux municipalités via le PADEL soient majorées et non amputées.

Cette résolution adoptée à l'unanimité par les maires de la MRC de l'Or Blanc, ainsi qu'une autre portant sur une augmentation substantielle des subventions accordées aux CRL, seront acheminées au bureau du premier ministre, ainsi qu'à ceux du ministre Yvon Picotte, du député du comté de Richmond, Yvon Vallières et à l'Association des municipalités de l'Estrie (AMB).

Une firme de Thetford innove dans les systèmes d'épandage d'asphalte

par Pierre SEVIGNY
THETFORD MINES — Grâce à l'ingéniosité de ses propriétaires, la firme Les Produits de la Cité Inc., de Thetford Mines, vient de mettre au

point un système d'épandage de revêtement bitumineux unique en Amérique du Nord.

Cette nouvelle pièce d'équipement a été conçue pour faciliter le revêtement des chaussées.

Et, c'est la ville de Thetford Mines qui s'est portée acquéreur du premier prototype du genre.

Selon son concepteur, André Marchand, ce système entièrement hydraulique est voué à un

grand avenir car, déjà, des représentants d'une cinquantaine de corporations municipales de tous les coins du Québec sont attendus à Thetford Mines au cours des prochaines semaines afin de vérifier sur place de son utilité réelle.

Ce distributeur d'asphalte est, dans les faits, une deuxième composante d'un autre produit fabriqué par la nouvelle compagnie qui loge à l'intérieur du Complexe industriel et technologique de Thetford Mines.

En effet, la nouvelle pièce doit être ajoutée au camion d'asphalte Plus 600. Cette machinerie est principalement composée d'une boîte thermique pouvant garder le revêtement chaud durant plus de huit heures, d'un réservoir isolé destiné à la colle et d'un autre pour le solvant. Cette boîte thermique s'adapte sur un camion d'une capacité minimale de cinq tonnes qui doit être muni d'une pompe hydraulique continue et d'un système de freins à air.

Le nouveau système d'épandage hydraulique vient s'ajouter à cette machinerie et permet alors d'étendre huit tonnes métriques de bitume en seulement 35 minutes.

Pour M. Marchand, les avantages de posséder un distributeur d'asphalte sont nombreux, que ce soit simplement au niveau de la réduction importante du travail de l'ouvrier chargé d'étendre le matériel, représentant ainsi une économie de temps et d'argent.

L'entreprise locale se spécialise également dans la fabrication d'une sableuse à trottoirs présentant des caractéristiques particulières au regard des sableuses conventionnelles.

Et, afin de faciliter l'essor de cette nouvelle PME, le gouvernement du Québec verse une subvention de 30,000 \$ à Les Produits de la Cité dans le cadre de son programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC).

Curieusement, la demande d'aide n'était que de 11,000 \$ mais l'Office de planification et de développement du Québec a néanmoins décidé d'accorder un montant supérieur. Ce qui, selon le député Roger Lefebvre de Frontenac, démontre clairement que l'actuel gouvernement du Québec est toujours disposé à secondar l'innovation.

En outre, les dirigeants de l'entreprise attendent une réponse du Fonds industriel régional quant au versement d'un octroi qui leur permettrait de poursuivre leurs recherches. La nouvelle PME procure actuellement de l'emploi permanent à cinq personnes.



(Photo La Tribune par Pierre Sévigny)

Le concepteur du nouveau distributeur d'asphalte, André Marchand, de la firme Les Produits de la Cité, est entouré du député de Frontenac à l'Assemblée nationale, Roger Lefebvre, et du maire de Thetford Mines, Henri Therrien.

Le président de la Commission de récréation de Danville tient à un véritable coup de barre

par Henri RICHARD

DANVILLE — Après un accouchement difficile, voici que les premiers pas de la Commission de récréation de Danville le sont tout autant en l'absence du respect de sa charte par les intervenants concernés. La situation est telle que son président, Armand Therrien, songe sérieusement à tirer sa révérence si un sérieux coup de barre n'est pas donné au gouvernail de la Commission.

Le rôle de la Commission de récréation, au dire de son président, consiste à gérer de l'équipement, distribuer d'une façon équitable les octrois aux organismes et voir à la planification de loisirs.

"Je n'ai rien contre le fait que le conseil municipal de Danville décide du budget des loisirs, ça lui appartient tout à fait. Mais en ce moment, les octrois ont déjà été décidés pour chaque organisme avant même qu'on ait pu formuler des recommandations", a constaté M. Therrien.

"J'admets qu'on est encore dans les premiers moments de la Commission, poursuit-il, mais rien à l'horizon ne me dit que ce sera différent l'an prochain".

M. Therrien accuse aussi Danville de s'ingérer dans le fonctionnement même des associa-

tions. "C'est de l'abus de pouvoir que d'imposer à la pièce un montant pour chaque association".

Le président de la Commission de récréation de Danville va jusqu'à mettre en doute l'intérêt du conseil municipal dans l'organisme.

"On sait que la Commission est née d'une initiative du précédent conseil municipal, et si la ligne de pensée des nouveaux élus n'est plus la même, on n'a tout simplement plus d'affaire là. De toute façon, tant qu'on n'aura pas un budget d'opération, on n'aura pas d'indépendance" prétend M. Therrien.

Shipton

Invité à commenter le retrait du Canton de Shipton de la Commission de récréation, M. Ther-

rien considère que la décision du conseil municipal va à l'encontre du vœu exprimé par sa population le soir de la fondation de la Commission.

"J'ai toujours vu le rôle de la Commission dans une perspective régionale, puisque je ne connais pas un organisme de Danville qui ne compte dans ses rangs un membre de Shipton. Comment pourra-t-on fonctionner à la Commission avec la secrétaire de son comité exécutif qui vient de Shipton?" de conclure M. Therrien.

Un an plus tard, rien de réglé pour les employés municipaux de Windsor

par Claude CORRIVEAU
WINDSOR — La situation n'a pas évolué malgré une rencontre des négociateurs des parties syndicale et patronale en présence d'un conciliateur récemment, et il y aura un an, jour pour jour, le 1er juillet, que les employés municipaux de Windsor sont sans convention collective de travail.

Les négociations achoppent principalement sur la clause d'ancienneté et les salaires. Au cours des six derniers mois, les 14 cols bleus et cols blancs de Windsor ont tenu deux grèves rotatives pour une durée totale de près de vingt jours.

Par ailleurs, le conciliateur nommé dans ce dossier par le ministère du Travail n'a pas réussi à rapprocher les deux parties.

"Il y a eu une rencontre le 23 juin dernier, rencontre qui fut brève. Il n'y a cependant eu aucun progrès sur les points litigieux. Les autorités municipales ne semblent vouloir rien entendre. Elles n'ont fait aucun pas pour se rapprocher de nos de-

mandes. Pourtant, sur la clause salariale, nous sommes prêts à certains compromis. Si les membres du conseil ne veulent pas donner tout le morceau immédiatement, nous sommes prêts à étaler notre augmentation sur une période de trois ans" d'admettre le président du Syndicat national des employés municipaux de Windsor, Jacques Martin.

Les syndiqués réclament une hausse salariale substantielle qui leur permettrait d'obtenir le même traitement qu'ont obtenu les employés de l'usine Dometar. M. Martin déclare avoir soumis un compromis au négociateur municipal en émettant la hausse demandée pour en arriver à l'équivalence à l'échéance d'un contrat de travail de trois ans.

Finalement, aucune autre rencontre de négociations n'est prévue pour les deux prochains mois. De plus, le président local du syndical a laissé entendre que le conflit pourrait se prolonger, compte tenu des dernières positions adoptées par les autorités municipales. Il n'est cependant pas question de moyens de pression avant la prochaine saison hivernale.

★ ★ ★ ★ ★

encore mieux!

avec son

double

Hamburger

7.19

jusqu'au 4 juillet 88

BURGER KING

T.M. OF M.C. DE BURGER KING CORP. 1988

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Téléphones:

Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat: États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

29055

RÉGIONAL

Deux gros lots décernés à des résidents de Drummondville à quelques jours d'intervalle

par Gérald PRINCE

DRUMMONDVILLE — A quelques jours d'intervalle, deux gros lots de Loto-Québec ont été décernés à des résidents de Drummondville, pour un total de plus de 3,2 millions \$.

La semaine dernière, Mme Doris Leroux gagnait le premier million \$ décerné dans le cadre de la loterie Provinciale, et samedi dernier, le couple Clermont Nadeau obtenait 2,2 millions \$ à la Lotto 6-49.

Ce sont les deux plus gros lots jamais décernés dans la région immédiate de Drummondville, confirme M. Paul Henri Labrecque, distributeur régional de Loto-Québec à Drummondville.

Selon les informations obtenues, Mme Leroux aurait acheté son billet à St-Hyacinthe, où elle tient commerce. Elle aurait pris conscience de sa chance en vérifiant le tirage au sort à la télévision. Il a été impossible de la rejoindre hier pour commentaires.

D'autre part, les Nadeau, dont la fortune a été divisée en six parts égales avec leurs enfants, soit 373,787 \$ chaque part, étaient des clients réguliers de la loterie québécoise. M. Nadeau, chef-monteur de ligne à Hydro-Québec de Grantham-Ouest, travaille à cet endroit depuis près de 12 ans. Un porte-parole de Hydro-Québec a nié qu'il ait remis sa démission, mais a précisé qu'il était plutôt parti en vacances. Comme pour Mme Leroux, les Nadeau n'ont pas pu être rejoints pour commentaires.

M. Nadeau a pris conscience de sa chance en vérifiant le tirage au sort à la télévision samedi soir: il était bien impatient de savoir dimanche matin quel montant il gagnait et surtout si le gros lot lui était entièrement acquis ou divisé à plusieurs.

Le propriétaire du dépanneur où le billet a

été acheté, M. Gilles Brisson (qui se mérite incidemment un pour cent du gros lot, 22,427 24 \$) a confirmé que M. Nadeau était un client régulier des billets de loterie. La combinaison gagnante de samedi dernier, les 8, 22, 28, 31, 32 et 38, était mise depuis au moins quatre ans,

précise M. Brisson.

M. Paul-Henri Labrecque, distributeur régional de Loto-Québec, a confirmé que ce sont les premiers lots de plus d'un million \$ distribués dans Drummond depuis que Loto-Québec existe.



La fortune des Nadeau, 2,242,724 \$, a été divisée en six parts égales. Les gagnants sont M. Clermont Nadeau, son épouse Madeleine, et leurs enfants Manon, Sylvie et Dany; M. Mario Lecavalier, le mari de Sylvie, fait également partie du groupe qui mise ensemble depuis quatre ans et demi.

NOUVEAU — NOUVEAU

**Rôtisserie
Chez Mario
B.B.Q.**

**SPÉCIAL
AU COMPTOIR 325\$**

¼ de poulet (choix du chef)
(Lundi au vendredi inclus)

STATIONNEMENT A L'ARRIÈRE

SPÉCIALITÉS:

- Poulet B.B.Q.
- Pizza - Steaks
- Poulet frit
- Côtes levées

**LIVRAISON
GRATUITE:
821-4111**

SALLE À MANGER - 180 PLACES
PRIX SPÉCIAUX POUR GROUPES

LE PLUS GROS POULET EN VILLE!

355 King est. Sherbrooke (face à St Vincent de Paul) 3B119 X

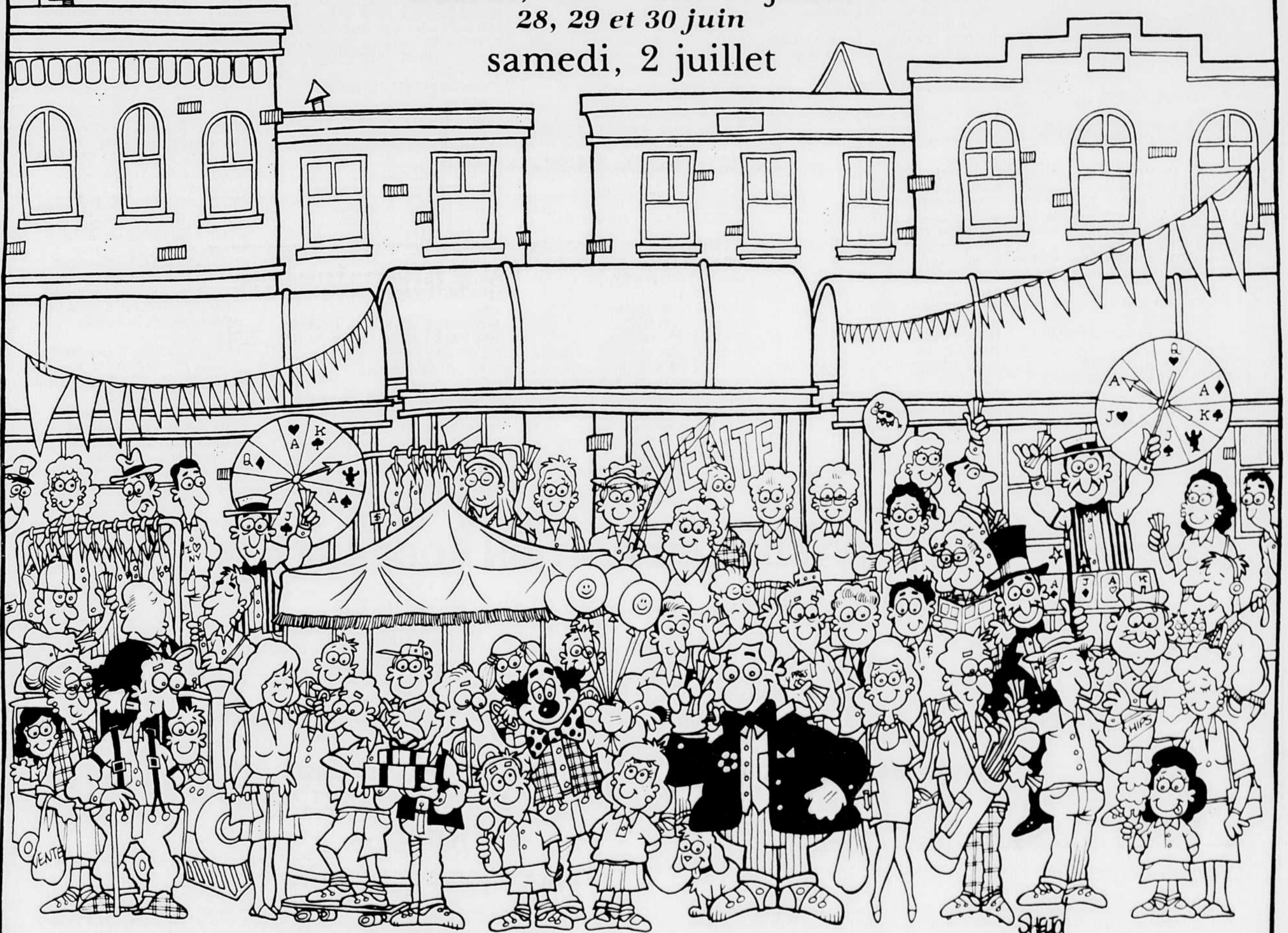
NOUVEAU — NOUVEAU — NOUVEAU

vente trottoir

mardi, mercredi et jeudi

28, 29 et 30 juin

samedi, 2 juillet



tentez votre chance au jeu de roulette venez faire fructifier vos coupons

Grand tirage: samedi le 2 juillet. Prix: 5 BBQ (40,000 BTU) accessoires compris

Animation sur place

Le samedi de 8h00 à 18h00 STATIONNEMENT GRATUIT à l'exception des stationnements à parcomètre

J'aime ça!

l'action au centre-ville



Commission scolaire Eastern Townships

L'Éducation coopérative: ça marche!

LA COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS REMERCIÉ SES PARTENAIRES EN ÉDUCATION COOPÉRATIVE POUR L'ANNÉE 1987-88

AGRICULTURE CANADA, STATION DE RECHERCHES LENNOXVILLE
AIR CANADA, Montréal
ALAIN SPOONER, Sherbrooke
AMERICAN BILTRITE, Sherbrooke
ANIMALERIE DE SHERBROOKE, Sherbrooke
ASTRA INC., Sherbrooke
ASSOCIATION TOWNSHIPERS, Sherbrooke
ATELIER FERLAND, Kingscroft
AUBAINE CHEZ MARCEL, St-Isidore d'Auckland
AUBERGE DES GOUVERNEURS, Sherbrooke
AYER'S CLIFF INDUSTRIES, Ayer's Cliff
BANQUE DE MONTRÉAL, Richmond
BANQUE ROYALE, Montréal
BELL HELICOPTER TEXTRON, Ste-Thérèse
BISHOP'S COLLEGE SCHOOL, Lennoxville
BOULANGERIE PATISSERIE, Stanstead
BOUTIQUE DE VOYAGE, Sherbrooke
C.I.S.C., Richmond
CAFÉ À TOUT, Lennoxville
CAFÉ LENNOX, Lennoxville
CAMOPLAST INC., Windsor
CARLETON MONK, lawyer, Sherbrooke
CAROL DUFOUR, Sherbrooke
CARREFOUR VOYAGES, Coaticook
CENTRE BUTTERS INC., Austin
CENTRE HOSPITALIER ST-VINCENT DE PAUL, Sherbrooke
CENTRE HOSPITALIER DE SHERBROOKE, Sherbrooke
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, Sherbrooke
CENTRE DE RECRUTEMENT DES FORCES CANADIENNES, Sherbrooke
CFRC RADIO, Montréal
CKSH, TV, Sherbrooke
CKTS - K900, Sherbrooke
CNR, Richmond
COLLEGE REGIONAL CHAMPLAIN, Lennoxville

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS, Lennoxville
COMBUSTION
ENGINEERING-SUPERHEATER, Sherbrooke
CONNAUGHT HOME, North Hatley
CRACKHOLM FARMS, Richmond
DÉPARTEMENT DE JUSTICE-REGISTRY OFFICE, Cookshire
DÉPARTEMENT D'INCENDIES, Ville de Sherbrooke
DESAULNIERS AUTO, Windsor
DOMINION SECURITIES, Sherbrooke
DOMLIN, St-Adolphe de Dudswell
DOMTAR: PAPIERS FINS, Windsor
DYSON ARMSTRONG, Richmond
EASTERN TOWNSHIPS SCHOOL BOARD
BUS GARAGE, Sherbrooke, Richmond
ÉCOLE PRIMAIRE
ASBESTOS-DANVILLE-SHIPTON, Danville
ÉCOLE PRIMAIRE AYER'S CLIFF, Ayer's Cliff
ÉCOLE PRIMAIRE DE LENNOXVILLE, Lennoxville
ÉCOLE PRIMAIRE DE NORTH HATLEY, North Hatley
ÉCOLE PRIMAIRE POPE, Bury
ÉCOLE PRIMAIRE PRINCESS
ELIZABETH, Magog
ÉCOLE PRIMAIRE DE SAWYERVILLE, Sawyererville
ÉCOLE PRIMAIRE DE SHERBROOKE, Sherbrooke
ÉCOLE PRIMAIRE SUNNYSIDE, Rock Island
ÉCOLE PRIMAIRE ST-FRANCIS, Richmond
ÉCOLE SECONDAIRE ALEXANDER GALT, Lennoxville
ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE DE RICHMOND, Richmond
ÉDITIONS GILLES ALLARD INC., Les, Drummondville
FOYER ROSS, Lennoxville
FOYER SAWYERVILLE, Sawyererville

FOYER ROSEMARY ENRG., Scotstown
G.L. BEAULIEU INC., Lennoxville
GABRIEL COUTURE et FILS LTÉE, Richmond
GAÉTAN ROULLARD, Rock Forest
GARDERIE CHAPEAU DE PAILLE, Stanstead
GARDERIE JARDIN DE FANFAN, Magog
GARDERIE PANDA, Lennoxville
GARDERIE POP SOLEIL
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, Montréal
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA, Sherbrooke
GODBOUT INC., Sherbrooke
GOLDEN LION (THE), Lennoxville
GRACE CHRISTIAN HOME, Huntingville
GRAPHISCAN LTÉE, Rock Forest
GRAPHISTES CONSEIL, Drummondville
GULAM WALJI, dentist, Richmond
HERWOOD INC., Sherbrooke
HOTEL LE PRÉSIDENT, Sherbrooke
HOTEL LE REINE ÉLISABETH, Montréal
IMPRIMERIE GARCEAU, Coaticook
IMPRIMERIE H.L.N. INC., Sherbrooke
IMPRIMERIE LENNOXVILLE, Lennoxville
IMPRIMERIE M.J.B. LITHO INC., Sherbrooke
IMPRIMERIE MAGOG ORFORD INC., Magog
JACQUELINE KOURI, lawyer, Lennoxville
JEAN-GUY TURGEON INC., Deauville
JEAN-PAUL DUSSEAUT, vet., Lennoxville
JERRY PIZZERIA, Lennoxville
JEUNES VOLONTAIRES, Coaticook
JM ASBESTOS, Asbestos
JOHANN FARM SERVICES, Richmond
JOHN TAYLOR, M.D., Lennoxville
JOMAC CANADA INC. (DIVISION DOMINION GLOVE), Beebe
L.O. CASS ET FILS, Lennoxville
L.T.G. INC., Sherbrooke
L'AMI DENIS, Lennoxville
L'ESCAPADE, Beebe
LANCE CUNNINGHAM, Waterville
LAWRENCE DOWNEY, Sherbrooke

LCN INC., St-Félix de Kingsey
LEN PUB (THE), Lennoxville
LENNOXVILLE ASCOT POLICE, Lennox.
LENNOXVILLE YOUTH CENTRE INC., Lennoxville
MAISONS ALOUETTE (LES), Ste-Anne-de-la-Rochelle
MCDONALD'S (J.T. SCOTT ENTERPRISES INC.), Sherbrooke
METRO-LITHO, Sherbrooke
MICHAEL CALURI, Cowansville
MICHEL CONSTRUCTION, Deauville
MOTEL LE DAUPHIN, Drummondville
M. RASOIR, Sherbrooke
NICOLE CLÉMENT, North Hatley
NORMAND JOLY, vet., Rock Forest
OXYGENE BEL-ARC INC., Sherbrooke
PAPIERS PEINTS BERKLEY INC., Sherbrooke
PERMICON PERMIT SERVICES, St-Laurent
PETER BROWN, M.D., Sherbrooke
PETER O'DONNELL, vet., Richmond
PHARMACIE VALÉRIE COURCHESNE, Lennoxville
PIZZAVILLE, Sherbrooke
PLACE DES ENFANTS, Lennoxville
POSTES CANADA, Bishopton
POSTES CANADA, Cookshire
POSTES CANADA, Richmond
PRECI-GEAR INC., Richmond
PROVIGO, Lennoxville
PROVIGO, Rock Island
QUINCAILLERIE NORTH HATLEY, North Hatley
QUINCAILLERIE RICHMOND, Richmond
QUINCAILLERIE RO-NA, Lennoxville
R.H. REDIKER TRANSPORT, Beebe
RADIO SHACK, Richmond
RECORD, Sherbrooke
RÉSIDENCE DE L'ESTRIE, Sherbrooke
RÉSIDENCE ROLLING HILLS, Lennoxville
RESTAURANT PEP, Lennoxville
RICHARD O'DONNELL, lawyer, Richmond
RICHMOND POLICE, Richmond
ROBERT HALL, Sherbrooke
ROBERT PAULETTE, M.D., Sherbrooke

ROD WILLMOT, Sherbrooke
S.P.A., Sherbrooke
SALON 555, Richmond
SALON ARLEQUIN, Sherbrooke
SALON CALY COUPE, Richmond
SALON COIFFURE ESTHÉTIQUE, Lennoxville
SALON CONTINENTAL ELLE ET LUI, Sherbrooke
SALON DE COIFFURE LE LOOK, Richm.
SALON GALODY, Victoriaville
SALON GRAND MAISON, Magog
SALON HAUTE COIFFURE, Richmond
SALON JEAN PIERRE, Magog
SALON L'AIR DU TEMPS, Lennoxville
SALON L'ILLUSION, Cookshire
SALON LIETTE, Lennoxville
SALON MIMI, Ayer's Cliff
SALON MIMI, Danville
SALON RAYMOND, Rock Island
SALON RENÉ, Rock Island
SALON ROSEMARY, Lennoxville
SALON STÉPHANIE, Danville
SALON VOGUE, Waterville
SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA, ÉTABLISSEMENT DE COWANSVILLE, Cowansville
SHERBROOKE HUSSARS, Sherbrooke
SHERMAG INC., Sherbrooke
SPENCER SUPPORTS CANADA LTD, Rock Island
STANSTEAD COLLEGE, Stanstead
STANSTEAD JOURNAL (THE), Stanstead
STUDIO PAUL LINDELL, Sherbrooke
TEKNIKA (LE GROUPE), Sherbrooke
THOMAS WALSH, Sherbrooke
TRI-US, Lennoxville
UNIVERSITÉ BISHOP'S, Lennoxville
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, Montréal
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, Sherb.
U.S. DIPLOMATIC CORPS
WATERVILLE TG INC., Waterville
WHITE HOUSE (THE), Stanstead
WILLIAM LYON, C.A., Sherbrooke
WILSON MUSIC, Sherbrooke
ZOLTAN FERENCZI, M.D., Sherbrooke

CONSEIL CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE 1987-88

Représentants de l'industrie et du commerce

DENNIS WOOD
Président du Comité
RUTH ATTO
Aide communautaire de Lennoxville
JOSÉE BIRON
Université Bishop's

SERGE BOUCHARD
Société de développement ind. de Sherbrooke
CHARLES BURY
The Record
ROBERT J. DUNN
Dunn-Parizeau Inc.

DAVID R. GINGRAS
Cascades (East Angus)
CHRISTOPHER HAWKETTS
Waterville T.G. Inc.
RODGER HEATHERINGTON
Burke Canada Inc.

KENNETH JOHNS
Université de Sherbrooke
LUCIEN PARENT
Domtar Inc.
JAMES ROSS
Centre hospitalier de Sherbrooke

JOSEPH T. SCOTT
Les Entreprises Joseph T. Scott Ltée
(McDonald's)

Qu'est-ce que l'éducation coopérative?

L'éducation coopérative est un programme qui conjugue la formation théorique en classe et la formation pratique au travail. Elle allie l'école avec le monde des affaires et de l'industrie et engage la participation des élèves, des enseignants, des employeurs et, souvent, des superviseurs des stages de formation.

L'objet de l'éducation coopérative est de favoriser des rapports plus étroits entre les élèves et les professionnels désireux de partager leurs connaissances et leur expérience. Les adultes aident ainsi les jeunes à prendre des décisions éclairées au sujet de leur avenir et leur facilitent la transition de l'école secondaire à la vie professionnelle ou aux études postsecondaires.

Pourquoi participer à l'éducation coopérative?

La formation d'une main-d'oeuvre compétente et dynamique est une question qui touche directement tous les employeurs. L'éducation coopérative sert cet objectif en offrant aux élèves la possibilité de suivre une formation et d'acquérir une expérience pratique avant de se lancer sur le marché du travail.

L'une des principales tâches de l'école secondaire est de préparer les jeunes à affronter l'avenir. On juge en grande partie de l'efficacité de notre système scolaire sur sa capacité de faire en sorte que les élèves aient les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires à la poursuite d'une carrière satisfaisante. Néanmoins, les écoles ne peuvent fournir seules l'expérience pratique dont les jeunes ont besoin pour entrer sans problèmes sur le marché du travail. C'est ainsi que doit se créer entre les écoles et les employeurs une association solide et permanente.

Grâce à l'éducation coopérative, des entreprises, grandes et petites, partagent avec la C.S.E.T. la responsabilité de former la main-d'oeuvre de demain.

Cela vous intéresse?

Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur l'éducation coopérative ou y participer, adressez-vous à

THOMAS R. MATTHEWS
Directeur des Services Éducatifs & Directeur général adjoint
(819) 821-9563

Commission scolaire Eastern Townships
257, rue Queen

QUÉBEC

Besoin d'allouer 11,85 milliards en recherche et développement

QUÉBEC (PC) — La société québécoise devrait, au cours des cinq prochaines années, consacrer 11,85 milliards \$ en recherche scientifique et en développement expérimental pour atteindre 2 pour cent du produit intérieur brut.

Pour ce faire, le Québec aurait intérêt aussi à se doter d'un fonds technologique constitué d'une somme de 300 millions \$ sur une période de cinq ans. Sans ce minimum de ressources, la maîtrise de notre avenir technologique risque d'être compromise.

Ces propositions se retrouvent dans un document qu'a préparé le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique en prévision du som-

met de la science et de la technologie qui aura lieu les 12, 13 et 14 octobre.

"Ce plan d'investissement et de financement représente une croissance en dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental de l'ordre de 10 pour cent par année pour l'ensemble des intervenants de l'économie québécoise", a indiqué hier le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, Pierre MacDonald, en rendant public le document de 103 pages.

"Cet objectif est ambitieux mais il n'est pas irréaliste, compte tenu que ce taux de croissance a déjà été réalisé dans d'autres pays", a-t-il ajouté.

M. MacDonald a expliqué que le but sera atteint à la condition

expresse que l'entreprise privée s'implique davantage financièrement et que le gouvernement fédéral accorde plus de contrats d'activités scientifiques et techniques au Québec. Somme toute, le Québec mise surtout sur Ottawa et l'entreprise privée pour réaliser ses objectifs.

A ce propos, le ministre a précisé que le fédéral devra notamment maximiser au Québec les

retombées de l'Agence spatiale canadienne.

Accentuer...

Pour sa part, le gouvernement du Québec poursuivra et accentuera ses mesures de soutien dans le domaine de la fiscalité, du faire-faire, de la valorisation industrielle de la recherche et de l'innovation.

En somme, la répartition du financement de la recherche et du développement par intervenant, en pourcentage, devrait s'établir de la façon suivante en 1992, gouvernement fédéral, 30,9 pour cent (comparativement à 30 pour cent aujourd'hui); l'entreprise privée, 48,5 pour cent (44,7 pour cent); l'enseignement supérieur, 6,5 pour cent (6,4 pour cent); le gouvernement du Québec, 7,1 pour cent (11 pour cent) et les autres, 6,9 pour cent (7,8 pour cent).

Par rapport aux autres pays industrialisés, le Québec se situe au septième rang au chapitre des dépenses par capita et en pourcentage du PIB dans le domaine de la recherche et du développement technologiques avec 1,33 pour cent (\$14 milliard).

Les États-Unis y consacrent \$152,5 milliards ou 2,83 pour cent de leur PIB, l'Allemagne, 2,66 pour cent, le Japon, 2,62 pour cent, la France, 2,31 pour cent, le Royaume-Uni, 2,33 pour cent, et le Canada, 1,36 pour cent.

Si on réussit à atteindre l'objectif du 2 pour cent en 1992, le gouvernement du Québec pourra alors viser le 3 pour cent du PIB consacré au développement de la recherche scientifique.



Le ministre Pierre MacDonald

Action pour un Québec français frappe encore

MONTREAL (PC) — Le groupe clandestin Action pour un Québec français (AQF) a frappé de nouveau, hier, à Montréal, armé de ses bombes aérosols.

Deux municipalités, celle de Rosemère et de Pierrefonds, ont été victimes des graffitis que des militants d'AQF ont tracé en grandes lettres noires sur la porte et les murs des deux hôtels de ville.

La police de la Communauté urbaine refusait, hier, de divulguer la teneur de ces graffitis, disant vouloir éviter toute publicité qui encouragerait d'autres gestes du même genre.

Selon des employés des deux villes, les graffitis disaient respectivement: "Tout en français" et "Ville française". Ils portaient tous deux la signature AQF et avaient été tracés au cours de la nuit.

Montréal a pour la première fois entendu parler d'AQF, il y a deux semaines, alors que les vitrines d'une vingtaine de commerces de Notre-Dame de Grâce ont été barbouillées de "101" tracés à la bombe aérosol.

Le geste le plus spectaculaire des militants de la loi 101 est toutefois survenu sur le Mont-Royal,

hier, alors que d'agiles protestataires ont déployé sur les bras de la croix du Mont-Royal, à près de 30 mètres du sol, une large bannière portant la seule inscription 101.

Visible de la rue Saint-Denis, la banderolle a été enlevée hier matin par les pompiers qui ont dû franchir une clôture de cinq mètres de haut et grimper dangereusement dans la structure métallique pour l'en retirer.

La banderolle ne portait aucune signature. La police estime toutefois que les incidents sont reliés et n'hésite pas à suspecter le même groupe.

La police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) disait, hier, ne rien savoir de plus sur le groupe Action pour un Québec français.

Les relations publiques de la CUM niaient que l'escouade Liaison-sécurité enquête sur le groupe. L'officier de service a toutefois affirmé qu'une telle enquête était en cours.

A la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal (SSJBM), on déplorait de tels incidents "qui ne font pas progresser le débat linguistique" mais on poussait des soubres de soulagement devant le type de protestation choisi.

Hell's de Sherbrooke arrêté pour possession de drogue

QUÉBEC (selon PC) — Un autre membre du clan des "Anges" a été mis en accusation hier, pour possession de drogue dans un but de trafic, mais son cas n'a aucun lien avec les événements de la semaine dernière à Pont-Rouge, étant donné que les infractions qu'on lui reproche auraient été commises à l'été 1987. Il s'agit de Gaston Gauthier, 31 ans, de Sherbrooke. Il a été remis en liberté provisoire.

Par ailleurs, trois des cinq membres du club des Hell's An-

gels de Saint-Nicolas arrêtés la semaine dernière à l'occasion du grand rassemblement de motards à la piste d'accélération de Pont-Rouge et accusés de possession de drogue dans un but de trafic sont encore incarcérés et deux d'entre eux resteront en prison en attendant leur enquête préliminaire qui doit avoir lieu le 21 juillet.

Le troisième, amené à Rivière-du-Loup pour une autre affaire, doit revenir devant le tribunal lundi pour connaître son sort.

Pour faire échec au sida

Condoms réclamés dans les prisons

MONTREAL (PC) — Le sida n'a peut-être pas encore fait de ravages en prison, mais dans les seules institutions provinciales de la région de Montréal, on dénombrerait déjà entre 10 et 15 cas connus. C'est suffisant, croit l'Office des droits des détenus, pour réclamer des mesures de prévention, au premier chef les condoms, actuellement interdits dans les prisons.

En conférence de presse hier, l'ODD et le C-SAM (Comité sida aide Montréal) ont expliqué les problèmes particuliers éprouvés par la population carcérale exposée au sida. Les deux organismes ont à tour de rôle exploré la mise en isolement, dans certains cas, des détenus atteints ou porteurs du virus, de même que le refus catégorique des autorités carcérales de distribuer des condoms.

Les centres de détention sont pourtant des milieux fermés, explique le directeur du C-SAM, Richard Burzynski, où les relations sexuelles, le partage d'aiguilles souillées ou de matériel de tatouage sont, la comme ailleurs, des modes de transmission importants de la maladie.

Si, aux États-Unis, certains chercheurs ont découvert que plus de 15 pour cent de la population carcérale serait porteuse du virus, au Canada il n'existe pas encore d'études importantes sur la question. En conférence de presse, il fut toutefois

question d'une dizaine de cas dans les trois prisons provinciales de Montréal (Bordeaux, Parthenais, Tanguay).

De plus, à la prison pour femmes de Tanguay, des tests effectués auprès de 52 volontaires démontreraient que quelque 15 pour cent d'entre elles seraient affectées par le virus.

Aux chiffres cités par les organismes, une porte-parole du Service correctionnel fédéral retorque par des données officielles sur les 11,500 détenus qui relèvent des établissements fédéraux au Canada, seuls 12 d'entre eux sont affectés par la maladie, dont uniquement trois au Québec.

Le nombre minime de cas affectés par le sida, explique Mme Thérèse Gascon, ne justifie pas de changer une politique qui nous aide à contrer le problème de drogue dans les pénitenciers, un problème qui, lui, est vraiment très présent.

Les condoms sont, en effet, un des moyens privilégiés par les détenus pour faire le trafic de la drogue — en les avalant ou en les insérant dans l'anus ou le vagin — et c'est pourquoi leur possession est strictement interdite.

A C-SAM, on croit plutôt que les autorités carcérales sont prises dans un dilemme qui oppose l'éthique à la santé des détenus. Distribuer des condoms, ce serait admettre l'existence des relations sexuelles en prison, alors qu'elles sont interdites par les règlements, donc reconnaître l'échec du système.

Vente SEMI-ANNUELLE

Jusqu'à **50%**

De rabais sur toutes chaussures printemps-été

Ne manquez pas nos

SUPER-AUBAINES

\$10 \$15 \$25

Disponible: Scheib Centre-Ville

Lots Spéciaux

DE NATURALIZER

\$18 \$25 \$35

Disponible: Naturalizer - Carrefour de l'Estrie



Votre magasin pour une grande variété de pointures, la meilleure sélection... et un service professionnel et personnel.

Chaussures

scheib

83, King ouest, Centre-ville

centre-ville

BOUTIQUE

NATURALIZER

Carrefour de l'Estrie

SPÉCIAUX DE JUILLET

ENTRÉE: Salade estivale

Fondant aux fruits de mer

Filet de truite fumée

- 1 - Steak T-Bone aux champignons
- 2 - Médailon filet mignon sauce au poivre
- 3 - Assiette de langoustines grillées à l'ail
- 4 - Salade de crevettes
- 5 - Brochette de filet mignon et crevettes
- 6 - 1/2 lb de pattes de crabe et cuisses de grenouille
- 7 - 1/2 lb de pattes de crabe et langoustines
- 8 - 1/2 lb de pattes de crabe et filet mignon
- 9 - 1 lb de pattes de crabe avec salade César

835 Conseil, Sherbrooke

Salle disponible pour réceptions, banquets et parties

VISA ET MASTER CARD ACCEPTÉES

Réservations: 565-0911

La Brasserie qui s'occupe de vous

Pat Patrigani, copropriétaire

39016

WATERLOO, CENTRE DE LIQUIDATION DE L'ESTRIE INC.

MARCHÉ AUX PUCES

MEUBLES NEUFS ET USAGÉS

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI

ESPACES À LOUER

1ère SEMAINE GRATUITE

sur présentation de cette annonce

TOUS LES SAMEDIS ET DIMANCHES

WATERLOO

Opéré par Les Entreprises Raymond Gaudet Inc.

Autoroute des Cantons de l'Est, sortie 90, à un mile, direction Waterloo (intersection 112 et 243)

INFORMATION: A. BISSONNETTE

1 (514) 539-0022

38795

NATIONAL

Ce n'est que le début d'une opposition vigoureuse à l'achat de sous-marins nucléaires

2 militants de Greenpeace arrêtés après avoir fixé des banderoles sur l'édifice de la Défense

OTTAWA (PC) — Deux membres du groupe écologiste Greenpeace ont été arrêtés hier après avoir manifesté de manière inusitée leur opposition au projet du gouvernement fédéral d'acquiescer des sous-marins à propulsion nucléaire.

Simon Waters, 40 ans, de Vancouver, et Nelson Sawyer, 29 ans, de Montréal, ont été arrêtés par la police après avoir fixé sur le mur extérieur de l'édifice du ministère de la Défense à Ottawa, à l'aide d'échelles et d'équipement d'alpinisme, des banderoles por-

tant des slogans hostiles au projet fédéral. Pendant que leurs collègues commencent leur cavalière escalade, des militants de Greenpeace ont arrêté la circulation automobile à proximité de l'immeuble.

Les banderoles ont rapidement été enlevées par les pompiers d'Ottawa. Les policiers de la capitale fédérale ont attendu calmement que les alpinistes d'occasion redescendent pour les arrêter. Ils ont été accusés d'atteinte à la propriété privée puis relâchés sans conditions.

Amusé par l'incident, le ministre de la Défense nationale, M. Perrin Beatty s'est dit plus tard heureux de constater que les

militants de Greenpeace soient aussi "attachés" à son ministère, pour s'y frotter d'aussi près.

Ce n'est qu'un début

Un porte-parole de Greenpeace, M. Steve Shallhorn, a déclaré par la suite au cours d'une conférence de presse que le groupe écologiste allait continuer à s'opposer vigoureusement à l'acquisition par le Canada de 10 à 12 sous-

marins à propulsion nucléaire.

"Il ne s'agit aujourd'hui que du début des manifestations d'opposition de Greenpeace au ridicule projet du Canada de faire construire ces sous-marins", a-t-il dit.

Le groupe invoque quatre raisons pour s'opposer au projet gouvernemental. — le coût réel du programme friserait les \$30 milliards plutôt que les \$8 milliards estimés par le gouvernement, ce

qu'a rejeté hier un porte-parole des forces armées, le capitaine Keith Nesbitt, chargé du programme pour la marine canadienne;

— l'acquisition de ces sous-marins ne permettra pas au Canada d'accroître sa souveraineté dans l'Arctique, puisque leurs opérations seront coordonnées avec celles des États-Unis, une affirmation pondérée par le même porte-parole, qui assure que les pays occidentaux coordonnent leurs opérations sous-marines depuis longtemps avec succès pour des raisons de sécurité, comme on contrôle le trafic aérien;

— la présence de cette flotte augmenterait les risques d'accident nucléaire dans les eaux territoriales canadiennes et en haute mer, une inquiétude que ne partage pas les militaires;

— et, l'acquisition de ces sous-marins serait en contravention avec un traité de non-prolifération, signé par le Canada, qui limite l'utilisation de la technologie nucléaire.

MISE AU POINT

Dans la circulaire «Soldes à Tout Casser» insérée dans La Tribune du 27 juin, veuillez prendre note qu'à la page 5 de la circulaire, la tondeuse à essence 20" à 199,99\$ n'est pas disponible.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.

SEARS

39365

CORRECTION

Dans notre circulaire "Vague d'été Pascal" distribuée de porte à porte.

Page 1 — Détecteur de fumée "WAKE'N'WARN" le logo First Alert n'aurait pas dû apparaître.



PASCAL

39365

Les délégués à une conférence mondiale adoptent une Charte antidopage

OTTAWA (PC) — Les délégués à la première Conférence mondiale permanente sur l'antidopage dans le sport ont adopté une Charte internationale antidopage.

C'est ce qu'a déclaré hier en

conférence de presse le co-président de la conférence, le ministre d'État canadien à Jeunesse, à la Condition physique et au Sport amateur, Jean Charest.

Le Comité international olympique (CIO) prendra cette Charte

en considération à sa réunion de septembre, à l'occasion des Jeux olympiques de 1988 à Séoul, a ajouté l'autre co-président de la conférence, le prince Alexandre de Merode, premier vice-président et président de la commission médicale du CIO.

Le prince de Merode a cependant déclaré que le CIO se rendait déjà responsable des sections de la Charte qui concernent plus directement le sport. De concert avec les fédérations sportives internationales, le Comité international olympique verra à ce que ce document soit mis en pratique.

C'est un Groupe de travail, composé notamment du Conseil de l'Europe, du Canada, des États-Unis et de l'URSS, qui élaborera une stratégie visant à amener les nations sportives à endosser les principes de cette Charte.

Le texte de la Charte n'a pas été communiqué aux médias hier, mais le prince de Merode a affirmé qu'il avait fait l'objet d'un consensus au cours de la conférence.

Il s'agit d'une nouvelle étape dans la lutte antidopage, a-t-il soutenu. Il sera désormais possible de rationaliser cette lutte au niveau mondial.

La première Conférence mondiale permanente sur l'antidopage dans le sport a réuni pendant quatre jours à Ottawa environ 85 délégués de 27 pays et de plusieurs fédérations sportives internationales.

Dans son communiqué final, la conférence a condamné l'administration ou l'usage de drogues prohibées et le recours à des manipulations prosrites. Elle a lancé un appel pour une action universelle pour combattre le dopage dans le sport.

Les délégués ont proposé une série de "Principes pour l'élimination du dopage dans le sport" qui pourraient être utilisés par les nations sportives et les fédérations sportives internationales, et qui pourraient jeter les bases d'une campagne mondiale sur l'antidopage dans le sport.

Affichage: à la mi-juillet au plus tôt

OTTAWA (PC) — C'est à la mi-juillet, au plus tôt, que la Cour suprême du Canada rendra son jugement sur la constitutionnalité des dispositions de la Loi 101 touchant la langue d'affichage, a indiqué hier le registraire-adjoint du plus haut tribunal du pays, M. Eddy Bisson, démentant ainsi les informations voulant que la décision soit rendue publique aujourd'hui.

Le registraire-adjoint a indiqué que la Cour suprême allait peut-être réserver quelques jours le mois prochain pour statuer sur différentes causes, dont celle sur l'affichage. "Mais on n'est pas encore tout à fait fixé", a-t-il dit.

Si bien que rien n'exclut que le jugement sur la Loi 101 ne soit pas rendu avant août ou septembre. Les juges de la Cour suprême, a-t-il mentionné, ignorent eux-mêmes quand ils rendront publics leur jugement. Les audiences sur cette cause ont eu lieu en novembre dernier.



ANDRÉ
J. HAMEL

Député de Sherbrooke et président du caucus ministériel de l'Estrie.



YVON
VALLIÈRES

Député de Richmond et Whip en chef du Gouvernement.

Célébrons la Fête du Canada

Le caucus ministériel de l'Estrie souhaite une bonne

Fête du Canada aux citoyens et citoyennes de l'Estrie



MONIQUE

GAGNON-TREMBLAY
Députée de St-François, ministre déléguée à la condition féminine.



MADELINE
BÉLANGER

Députée de Mégantic-Compton

38718



Des travailleurs recrutés directement en Union soviétique sont assignés aux travaux de reconstruction du consulat de l'URSS, à Montréal, depuis plusieurs mois.

Les activités d'espionnage de l'URSS entravées si les visas des ouvriers ne sont pas renouvelés?

MONTREAL (PC) — Les activités d'espionnage de l'Union soviétique pourraient être entravées par un refus du gouvernement fédéral de renouveler les visas des ouvriers soviétiques qui travaillent présentement à la remise en état du consulat d'URSS à Montréal, prédisent des experts.

"Sans ces travailleurs, il serait très difficile pour les Soviétiques de garder le contrôle absolu sur le site des travaux", affirme John Thompson, de l'Institut canadien d'études stratégiques, à Toronto.

Les autorités du consulat soviétique de Montréal ont refusé pendant 15 minutes l'accès du bâtiment aux pompiers qui répondaient à une alerte à l'incendie, le 14 janvier 1987. Ce qui avait débâté comme un incendie mineur d'origine électrique a rapidement endommagé l'intérieur de la prestigieuse résidence, souvent décrite comme un foyer d'espionnage soviétique.

Des travailleurs recrutés directement en Union soviétique ont été assignés aux travaux de reconstruction, il y a plusieurs mois, mais leur séjour ici a été remis en cause lundi quand ils sont devenus les pions de la guerre diplomatique déclenchée il y a deux semaines avec l'Union soviétique.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark,

avait déclaré que le renouvellement des permis de travail de la vingtaine d'ouvriers se ferait cas par cas, "à la lumière des mesures prises à Moscou". Les deux pays ont expulsé des diplomates et les Soviétiques ont réduit le personnel de l'ambassade canadienne à Moscou recruté localement.

Denis Tessier, porte-parole du ministère des Affaires extérieures, a déclaré en entrevue qu'il était peu probable que les 25 travailleurs au complet aient besoin d'un renouvellement de visa au même moment. "Je ne pense pas qu'ils soient entrés ici en même temps. Ils ont chacun leur spécialité, soit charpentier, électricien", a-t-il dit.

Selon M. Thompson, les Soviétiques tiennent à avoir leur propre main-d'œuvre parce qu'ils craignent que des équipes de travail canadiennes ne profitent des rénovations pour cacher des dispositifs d'écoute électronique à l'intérieur du consulat.

Pour ce motif, s'ils devaient se passer des travailleurs soviétiques, ils feraient probablement compléter les travaux de reconstruction, mais ils n'y feraient rien d'important, a poursuivi M. Thompson, qui estime que pratiquement toutes les activités du personnel consulaire soviétique à Montréal sont axées sur l'espionnage.

DE LA QUALITÉ AVANT TOUT!

TAPIS 599\$
SPÉCIAL à partir de Résidentiel et commercial

COUVRE-PLANCHER

EN VINYLE

Rég. de 10\$ à 22\$ Sans cirage

SPÉCIAL de 666 à 1495
vinyle fini uréthane

Manufacturier de BAINS TOURBILLON
approuvés C.S.A.
Distributeur de céramique, toilettes, lavabos, douches, robinetterie européenne.

SPÉCIAUX SUR MARCHANDISES EN INVENTAIRE SEULEMENT.

89¢ le pi. Rég. 99¢

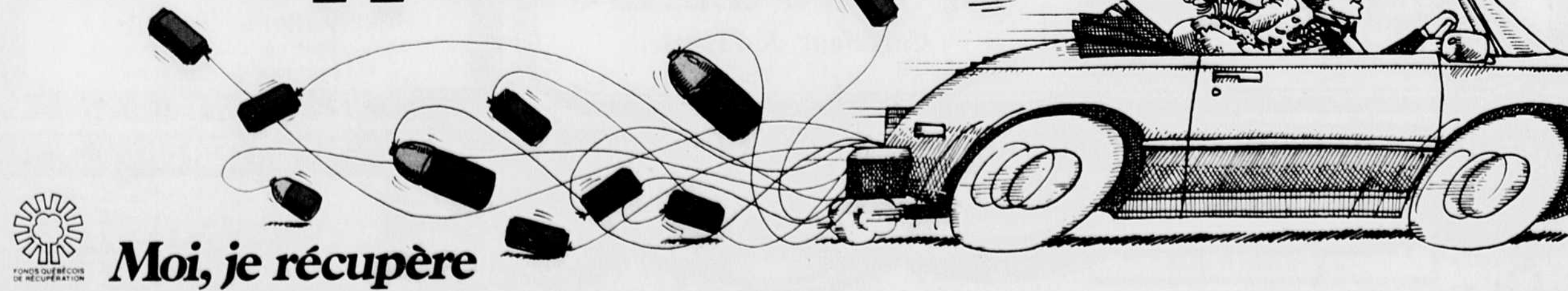
TUILE CÉRAMIQUE
Robert Villemare

64, Grandes Fourches N., Sherbrooke, 563-4030, 562-4852

J.L.S. INC.

37390x

Hé! Rapportez-les!



Moi, je récupère